

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

REGLEMENT DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS FIXES D'ATHLETISME

Approuvé par le Comité Directeur du 27 Juin 2015

Applicable à partir du 01/01/2017

Version 2019

SOMMAIRE

Préambule	page 3
Le classement Fédéral	page 4
I. Aires sportives et matériels fixes d'Athlétisme	page 9
1. Stades d'Athlétisme de plein air	page 10
1.1 Pistes de courses	page 10
1.1.1 Piste circulaire	page 11
1.1.2 Piste en ligne droite	page 12
1.1.3 Piste de steeple	page 12
1.1.4 Marquage de la piste	page 14
1.2 Pistes et aires d'élan des sauts	page 15
1.2.1 Saut en hauteur	page 15
1.2.2 Saut à la perche	page 17
1.2.3 Saut en longueur et triple saut	page 20
1.3 Les aires de lancers	page 24
1.3.1 Généralités	page 24
1.3.2 Le poids	page 24
1.3.3 Le disque	page 27
1.3.4 Le marteau	page 29
1.3.5 Le javelot	page 31
2. Stades d'Athlétisme couverts	page 34
2.1 Pistes de courses, pistes et aires d'élan	page 34
2.1.1 Les pistes de course, ligne droite et circulaire	page 35
2.1.1.1 Piste en ligne droite	page 35
2.1.1.2 piste circulaire	page 35
2.1.2 Marquage de la piste	page 36
2.2 Les aires de sauts	page 38
2.3 L'aire de lancer de Poids	page 38
II. Les locaux	page 39

PREAMBULE

Conformément aux articles R 131-32 à R 131-35 du Code du Sport, le présent Règlement énonce les caractéristiques techniques auxquelles doivent répondre les installations sportives utilisées pour les compétitions organisées ou autorisées par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). À ce titre, elle permet à la FFA de procéder au classement des lieux de pratique.

Toutes les compétitions d'Athlétisme organisées en France doivent l'être sur des aires sportives et avec du matériel conformes aux règles techniques du présent document.

L'Assemblée Générale de Lyon (avril 2018) a confié à la Commission des Équipements Sportifs (CES), structurée autour d'un Référent dans chaque région, la mission d'instruction des dossiers de classement et de décision quant au niveau de classement de ces installations.

La CES est aussi investie d'une mission de conseil auprès des maîtres d'ouvrage dans le cadre des projets de création ou de réhabilitation des installations sportives.

Le classement d'une installation sportive par la Fédération ne se substitue en rien aux dispositions légales et réglementaires applicables en France en matière d'urbanisme, de construction, de sécurité, d'accessibilité, de salubrité et d'hygiène.

I. LE CLASSEMENT FEDERAL

1. NIVEAUX DE CLASSEMENT

1.1 Principes

Préalablement à tout projet, il appartient au maître d'ouvrage de définir le type d'installations dont il souhaite s'équiper.

1.2 Les cinq niveaux

La FFA reconnaît cinq niveaux de classement selon que les caractéristiques de ces installations respectent des critères préétablis. En résumé :

Plein air

- . IAAF : installations qui répondent au cahier des charges de la Fédération Internationale
- . National : piste de 400m dotée d'un revêtement synthétique, 8 couloirs minimum
- . Régional : piste de 400m dotée d'un revêtement synthétique, 6 couloirs minimum
- . Départemental : piste de 250m minimum, avec un revêtement synthétique ou non, 4 couloirs minimum
- . Espace d'Initiation : plateaux sportifs, avec ou sans piste, essentiellement destinés à l'initiation, aux entraînements ou aux compétitions des plus jeunes catégories jusqu'à U16. Elles n'ont pas obligation d'obéir à l'intégralité des règles techniques du présent document.

Salle

- . IAAF : installations qui répondent au cahier des charges de la Fédération Internationale
- . National : piste de 200m, virages relevés, revêtement synthétique, anneau de 6 couloirs, ligne droite de 60m/8 couloirs
- . Régional : piste de 200m, virages relevés, revêtement synthétique, anneau de 4 couloirs, ligne droite de 60m/6 couloirs
- . Départemental : revêtement synthétique ou non, ligne droite de 50m minimum
- . Espace d'Initiation : identique au plein air

1.3 Classement partiel (PARTIEL)

Les installations couvertes ou de plein air, du niveau « Départemental » au niveau « National » qui ne possèdent pas toutes les aires des spécialités athlétiques conformes aux spécifications techniques ont le terme « PARTIEL » ajouté à leur niveau de classement. Les ateliers manquants constatés lors de la procédure de classement sont inscrits dans la zone « Commentaire de classement » du recensement national (SI-FFA).

1.4 Classement temporaire (TEMP)

Certaines manifestations se déroulent sur des installations temporaires. Celles-ci devront faire l'objet d'un classement en adéquation avec le niveau de compétition souhaité. Ce classement n'est valable que pour la durée de la manifestation. Si une manifestation est périodique, une demande de classement sera établie à chaque période. Un numéro d'identification (SI-FFA) est accordé en anticipation pour l'inscription au calendrier, mais la

CES peut demander l'invalidation des performances réalisées si le dossier de classement ne lui est pas parvenu sous huitaine ou si le dossier contient une non-conformité.

2. PROCEDURE DE CLASSEMENT.

Cette procédure de classement est applicable en cas de :

- Construction d'installations d'Athlétisme,
- Retoping : pose d'une nouvelle couche de revêtement synthétique sans enlèvement du revêtement en place,
- Rénovation : pose d'un revêtement synthétique neuf après enlèvement du précédent,
- Réhabilitation : réaménagement total ou partiel d'un stade existant (ajout d'un couloir, d'une nouvelle aire de pratique, remise en conformité ...),
- Renouvellement de classement pour un installation temporaire.

2.1 Niveau « Espace d'Initiation »

La procédure de classement se résume à une demande établie sur la « Fiche Simplifiée EI » adressée au secrétariat de la CES/FFA.

2.2 Niveaux « Départemental à National »

Présentée par le maître d'ouvrage à l'avant-projet, la **demande de pré-classement** est particulièrement recommandée pour permettre à la FFA, par l'intermédiaire de la CES, de s'assurer de la conformité du projet par rapport au niveau de classement souhaité et permettre, si besoin, la mise en place d'actions correctives avant réalisation.

A la **fin du chantier et des mesurages**, la totalité des documents nécessaires au classement sera rassemblée par le maître d'ouvrage et transmise au référent régional concerné pour étude et visite de terrain avant classement.

La répartition entre les différents niveaux de classement se fait en fonction du respect du document intitulé « Critères de Classement des Installations » établie par la CES.FFA et qui est accompagné de documents supplémentaires destinés à guider les maîtres d'ouvrage : les « Recommandations », la « Liste du matériel » et les « Règles communes FFA, FFF, FFR ».

2.3 Niveau « International »

Les installations accueillant les compétitions internationales (Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Meetings IAAF, certains Meetings de l'Association Européenne, Championnats de France Elite ...) doivent obtenir une certification IAAF.

2.4 Instances impliquées dans l'instruction du dossier de classement.

	Catégories de classement	
	Départemental / Régional / National	International
Dossier établi par :	Maître d'ouvrage	
Fourniture des documents de classement :	Maître d'ouvrage	

Documents de classement étudiés par :	Réfèrent régional du CES	
Visite de terrain faite par : <i>(il est souhaitable que le club local soit invité)</i>	Réfèrent régional du CES + Maître d'ouvrage	
Classement proposé par :	Réfèrent régional du CES	Maître d'ouvrage
Dossier vérifié par :	Classeur National CES	Correspondant IAAF
Classement prononcé par :	Président CES FFA	IAAF*
Maître d'ouvrage + Ligue informés par :	Secrétariat CES.FFA	IAAF*
Fichier SIFFA mis à jour par	Secrétariat CES	

* L'IAAF conditionne l'émission du certificat au paiement d'un droit (au 1er janvier 2019 : 1500US\$ (HT) pour une certification de classe 2 et 10,000 US\$ (HT) pour une certification de classe 1

3. LE DOSSIER (de préférence en format électronique)

3.1 Espaces d'initiation

La simple fiche de renseignement mentionnée au 2.1 doit être adressée directement au secrétariat de la CES par le propriétaire de l'installation, le club utilisateur, la Ligue, le Comité Départemental ou encore le réfèrent régional de la CES.

3.2 Niveaux Départemental, Régional et National

X	Formulaire de demande de classement (*)	
X	Plan de détail des aires de compétition avec dimensions	
X	Certificat de mesurage et de nivellement (selon modèle fourni par la FFA) + certificat d'étalonnage de l'appareil utilisé	Établi par un géomètre inscrit au tableau des Géomètres Experts
X	Certificat de contrôle de la conformité du revêtement synthétique à la norme NF EN 14877	Établi par un laboratoire spécialisé ayant cette expertise
X	Fiche de visite du réfèrent de la CES	

(*) Il est conseillé au Maître d'ouvrage de faire valider par le réfèrent régional de la CES, au plus tôt dans le projet, le niveau de classement visé par les futures installations.

- Une demande de pré-classement est établie par le Maître d'ouvrage et transmise au réfèrent régional de la CES.
- Le réfèrent régional de la CES accuse réception de la demande et la conserve.
- Au classement de l'installation, la demande de pré-classement fait office de demande de classement.

3.3 Niveau International

Les pièces à fournir sont définies par les règlements de l'IAAF. Contacter le correspondant de l'IAAF au sein de la CES FFA. Le dossier est à retourner à la FFA (avec la Fiche de visite) qui le transmettra à l'IAAF.

7. LE SUIVI DES INSTALLATIONS.

Pour s'assurer du maintien en bon état des installations, la FFA et l'IAAF procèdent à des visites périodiques.

Les installations IAAF suivront la procédure de l'IAAF.

Pour les installations « Départemental – Régional – National » :

Fréquence	4 ans pour les installations de niveau "National" 8 ans pour les niveaux « Régional » et « Départemental »
Visite faite par	Référent Régional du CES + Maître d'Ouvrage (il est souhaitable que le club local soit invité)
Document utilisé	Fiche de visite CES
Evaluations	Respect du niveau de classement
	Degré de maintenance des installations
	Niveau d'usure et de déformation des installations
	Modifications effectuées depuis la dernière visite
Décisions	Remarque ou Non-conformité (cf. ci-après)
Remarque	Ecart par rapport aux critères de classement fédéral ne présentant pas de risque pour l'homologation des performances, la sécurité de l'athlète et/ou de son entourage.
Non-conformité	Ecart par rapport aux critères de classement fédéral présentant un risque pour l'homologation de performances, la sécurité de l'athlète et/ou de son entourage.
Demande d'actions correctives	Référent Régional du CES

7. RETRAIT DE CLASSEMENT.

La durée du classement est illimitée tant que l'installation sportive est maintenue en bon état d'utilisation.

La CES peut retirer un classement (d'une manière temporaire ou définitive) pour une installation de niveau départemental à national (l'IAAF a les mêmes prérogatives pour les installations qu'elle a certifiées).

En cas de retrait de classement, les installations sont déclarées « non valides » = impropres au déroulement de compétitions officielles. Le secrétariat de la CES en informe le propriétaire, la Ligue concernée et met à jour le fichier SI-FFA.

Les raisons des déclassements peuvent être, entre autres, quand :

- le propriétaire de l'installation en fait la demande,
- la CES est informée de la mise en travaux des installations,
- le plan d'action corrective demandé pour la mise en conformité n'est pas exécuté malgré les relances effectuées par la CES ou la Ligue concernée,
- il est constaté des anomalies dans les diverses déclarations relatives aux installations,
- des modifications sont apportées aux installations et en diminuent la qualité ou

- provoque une non-conformité aux règles de classement fédéral.
- l'installation n'a accueilli aucune compétition (de quelque niveau que ce soit) depuis trois ans au moins
- l'installation est devenue dangereuse pour la pratique de l'athlétisme (en compétition ou entraînement)

Le propriétaire peut demander le reclassement d'une installation ayant fait l'objet d'un retrait ou demander un changement de niveau de classement en respectant la procédure de classement avec présentation d'un dossier complet.

Ces déclassements sont définitifs quand

- . l'installation est détruite
- . elle change de nom
- . les modifications intervenues ne permettent plus la pratique de l'athlétisme en compétition.

6. RETRACAGE ET POINTS DE TANGENCE SUR INSTALLATION EXISTANTES

- Une remesure n'est pas indispensable lorsque les travaux n'ont consisté qu'à un retraçage sur les lignes existantes.
- La position des points de tangence est déterminée à l'aide du certificat de mesurage propre à l'installation : position de la ligne d'arrivée et du 200m par rapport au début du virage et longueur des lignes droites. Avec l'aide de ces éléments, le concours d'un géomètre n'est pas indispensable pour effectuer le tracé des points de tangence.

7. LES DOCUMENTS DE REFERENCE

- Dernière édition du Manuel « Les Règles de Compétitions » de l'IAAF
- Tableau « Critères de Classement des Installations en Plein Air »
- Tableau « Critères de Classement des Installations en Salle »
- Tableau « Recommandations pour les Installations de Plein Air »
- Tableau « Recommandations pour les Installations en Salle »
- Formulaire de demande de pré-classement
- Formulaire de demande de classement
- Formulaire de demande simplifiée pour une Installation « EI »
- Certificat de mesurage et de nivellement d'une installation en Plein Air
- Certificat de mesurage et de nivellement d'une installation en Salle
- Liste du matériel recommandé
- Fiche simplifiée « EI »
- Règles communes FFA, FFF, FFR
- Norme NF P 90-100
- Norme NF EN 12913
- Norme NF EN 14877
- Ouvrage « IAAF Track & Field Facilities Manual » (définissant les normes en vigueur pour le classement du niveau international)

Note : à l'exception du dernier, tous ces documents sont accessibles en cliquant sur leur nom

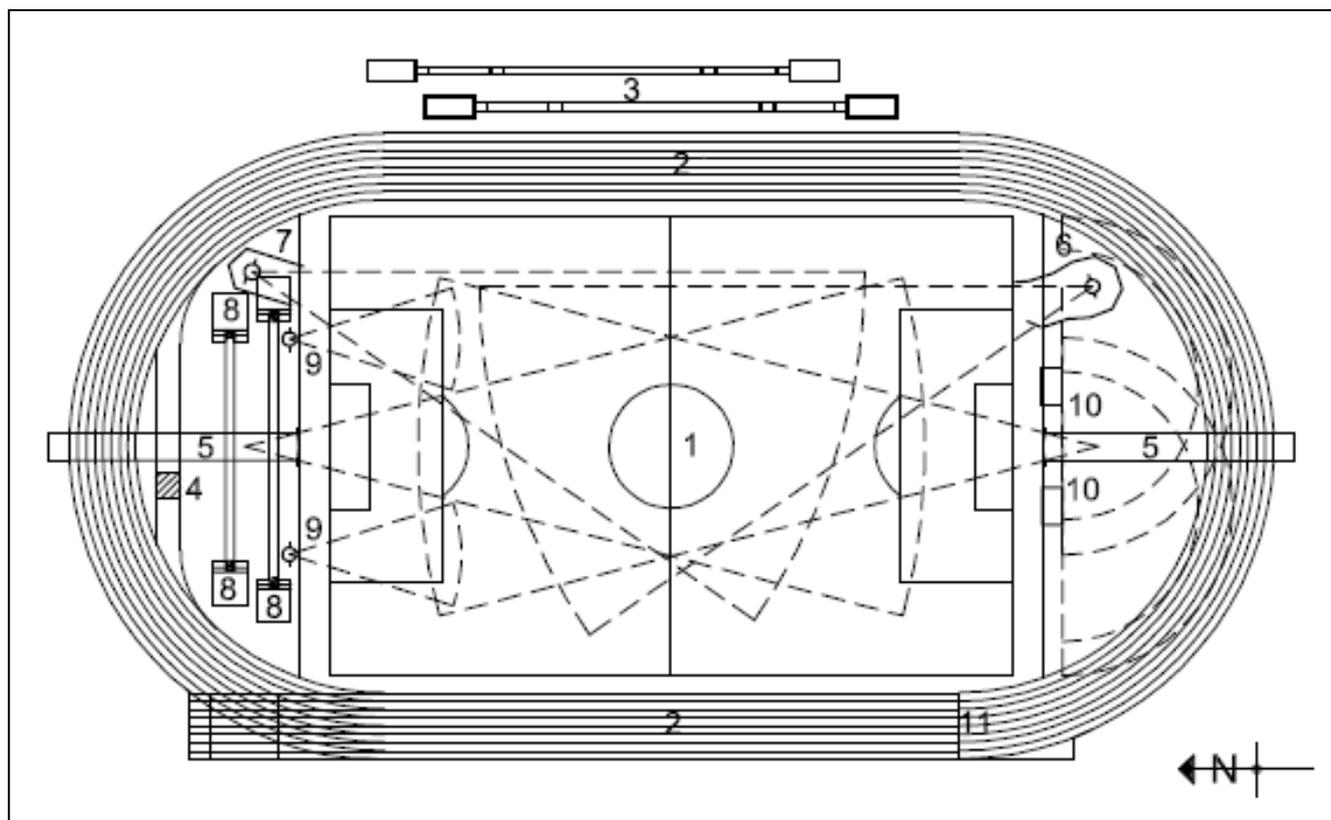
II . AIRES SPORTIVES ET MATERIELS FIXES D'ATHLETISME

Les caractéristiques géométriques des différentes aires sportives doivent être vérifiées par un géomètre inscrit au tableau des Géomètres Experts et faire l'objet d'un certificat de mesurage et de nivellement établi suivant un des modèles joints au présent document. Toutes les aires sportives en revêtement synthétique doivent être conformes aux normes NF EN 14877 et NF P90-100.

La qualité des produits mis en œuvre après la réalisation des travaux doit être contrôlée et, faire l'objet d'un rapport d'un laboratoire certifiant la conformité aux normes précitées.

Autour de toutes les aires sportives (y compris la piste) il doit y avoir un dégagement de sécurité d'une largeur minimale de 1m, largeur portée à 2,50m pour les aires de sauts verticaux (pour la perche, tapis de protection des rails support des montants supports des barres, non compris). Pour les stades couverts, autour de la piste circulaire en particulier, dans les zones où la piste est relevée, le dégagement de sécurité pourra être inférieur.

1. STADES D'ATHLETISME DE PLEIN AIR



1.1 Pistes de courses. Généralités.

Pour toutes les courses jusqu'à 400m inclus, chaque Athlète disposera d'un couloir séparé, d'une largeur de $1,22\text{m} \pm 0,01\text{m}$, marqué par des lignes blanches d'une largeur de 5cm. Tous les couloirs auront la même largeur. Le couloir intérieur sera mesuré à 30cm de la bordure (20cm en l'absence de bordure) tandis que les autres couloirs seront mesurés à 20cm des bords extérieurs des lignes séparatives.

Pour toutes les pistes construites avant le 1^{er} janvier 2004, le couloir pourra avoir une largeur maximale de 1,25m.

La ligne du côté droit de chaque couloir sera comprise dans le mesurage de la largeur de chaque couloir.

La tolérance maximale pour l'inclinaison latérale des pistes ne devra pas dépasser 1/100 et l'inclinaison descendante globale dans le sens de la course ne devra pas dépasser 1/1000.

Il est vivement recommandé que pour les nouvelles pistes, l'inclinaison latérale soit en direction du couloir intérieur.

Le nombre de couloirs est variable. Il est un des critères du niveau de classement du stade.

Il est souhaitable de prévoir un marquage adapté pour inverser le sens des courses se déroulant sur la piste partie en ligne droite et également la course de 200m sur la piste circulaire.

1.1.1 Piste circulaire

Le développement standard d'une piste circulaire sera de 400m.

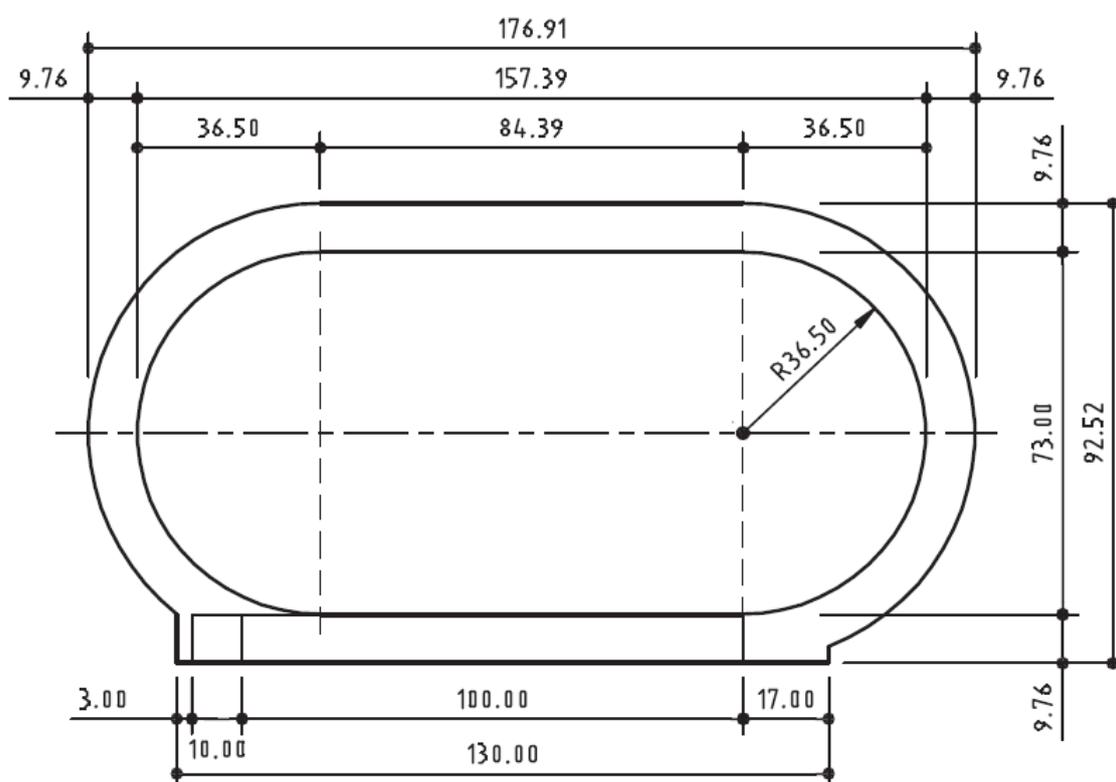
La tolérance concernant la mesure de la piste, des positions des différentes lignes de départ et des marques de repérage est de 0 à + 4cm.

La piste comportera deux lignes droites parallèles et deux virages dont les rayons seront égaux. Le rayon du couloir extérieur doit être au plus égal à 50m, sauf lorsque le virage comporte deux rayons différents. Auquel cas, l'arc le plus long ne peut pas représenter plus de 60 degrés des 180 degrés du virage.

Le côté intérieur de la piste sera garni d'une bordure faite d'un matériau approprié mesurant approximativement 5cm en hauteur et 5cm en largeur.

Si une section de la bordure doit être temporairement enlevée pour des concours, son emplacement sera indiqué par une ligne blanche de 5cm de largeur et par des cônes ou des fanions d'une hauteur minimale de 20cm, placés à des intervalles n'excédant pas 4m sur la ligne blanche, de telle façon que le côté de la base du cône ou du fanion coïncide avec le côté de la ligne blanche le plus proche de la piste (ces fanions seront placés sur les lignes, de manière à empêcher les athlètes de courir sur elles et, devront être fixés à un angle de 60° par rapport au terrain, en s'éloignant de la piste). Ceci s'applique également à la section de la piste de steeple où les coureurs quittent la piste principale pour franchir la rivière.

La distance de la course sera mesurée du bord de la ligne du départ le plus éloigné de la ligne d'arrivée, au bord de la ligne d'arrivée le plus proche de la ligne de départ.



Forme et dimensions d'une piste d'athlétisme de 400m standard avec un rayon de 36m50

1.1.2 Piste en ligne droite

La longueur standard de la ligne droite sera au minimum de 130m. Elle sera fonction du classement fédéral envisagé (longueur comprise entre 130 et 145m).

La longueur de la partie revêtue en arrière de la ligne de départ du 110m haies sera au minimum de 3m.

La tolérance concernant la mesure de la piste par rapport à la ligne d'arrivée, des positions des différentes lignes de départ et des marques de repérage, est de 0 à + 2cm

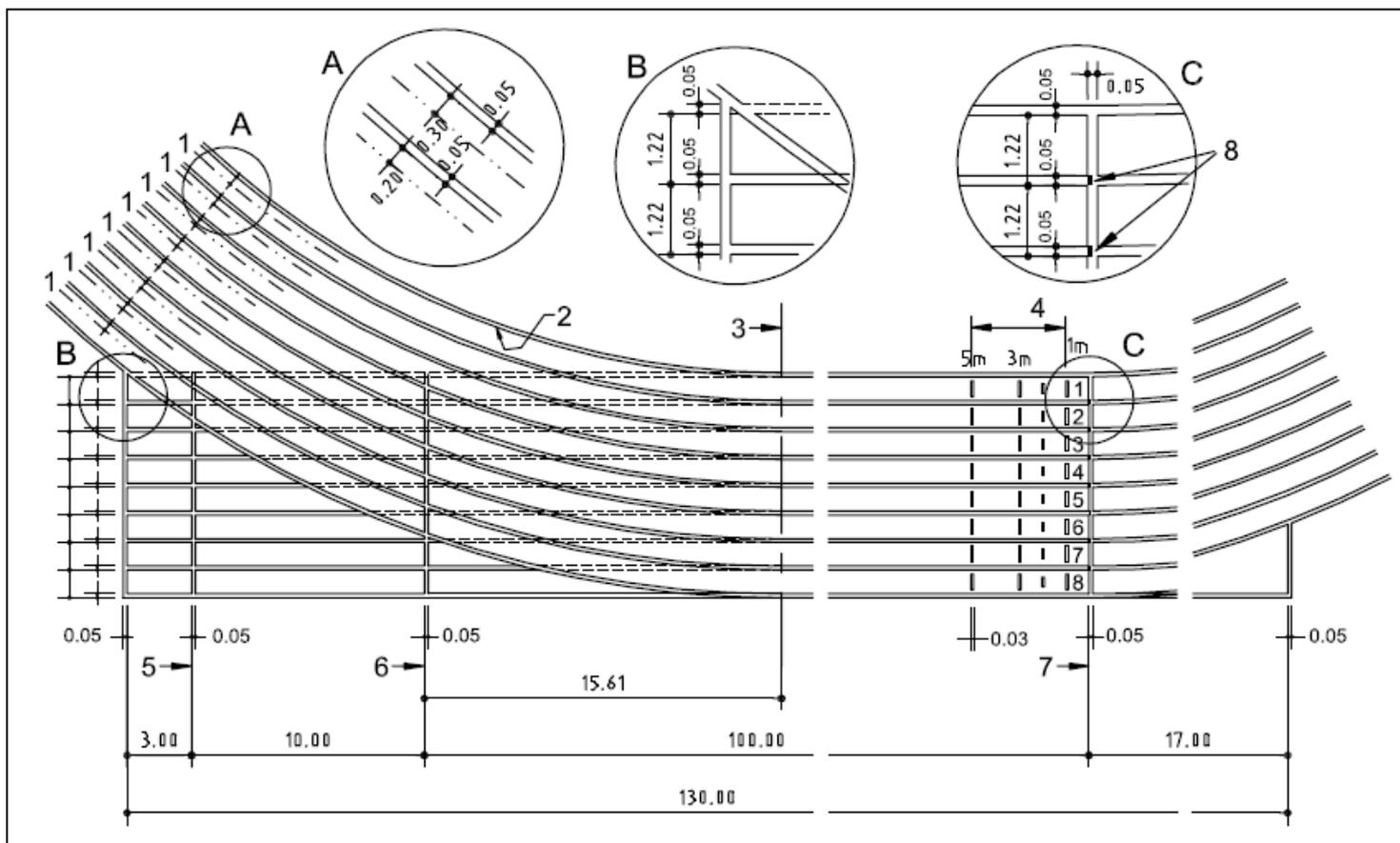


Figure 1.1.2 : Marquage de la ligne droite incorporée dans la piste de 400m standard (dimensions en m).

Largeur de lisse minimum 5cm

1. Ligne de mesure (ligne de course) pour piste ovale
2. Bord intérieur de la piste
3. Axe à travers le centre du demi-cercle
4. Lignes de détermination de la distance (option)
5. Ligne de départ du 110 m haies
6. Ligne de départ du 100m
7. Ligne d'arrivée
8. Rectangles noirs 0,05 x 0,02 maxi

1.1.3 Piste de steeple

Lorsqu'une piste de steeple est réalisée, la rivière est placée à l'intérieur ou à l'extérieur de la piste circulaire.

Il est prévu 5 haies dont la haie du fossé d'eau qui est le 4^{ème} obstacle par tour complet.

La distance entre chaque haie doit être également répartie. La première haie se situe entre 10 et 25m, après la ligne d'arrivée.

Caractéristiques du fossé d'eau :

Le fossé d'eau, (voir figure 1.1.3) y compris la haie, devra mesurer $3,66\text{m} \pm 0,02$ de longueur et $3,66\text{m} \pm 0,02$ de largeur.

Le fond du fossé sera recouvert d'un matériau en synthétique de préférence identique à celui de la piste.

La profondeur de l'eau au pied de la haie sera comprise entre 50 et 70cm, sur une largeur d'environ 30cm. A partir de la limite de cette zone, le fond du fossé s'élèvera progressivement jusqu'au niveau de la piste, à l'extrémité de la rivière. Au départ d'une course, la surface de l'eau doit être au niveau de la piste avec une tolérance de 2cm.

La haie sera fermement fixée au sol afin qu'aucun mouvement horizontal ne soit possible. Elle doit être réglable en hauteur, 0,91m pour les hommes et 0,76m pour les femmes.

La barre supérieure devra être peinte de bandes noires et blanches ou de n'importe quelles autres couleurs vives contrastées (et contrastant également avec l'environnement proche), de telle manière que les bandes les plus claires se trouvent à l'extrémité de la haie et qu'elles mesurent au moins 22,5cm de largeur.

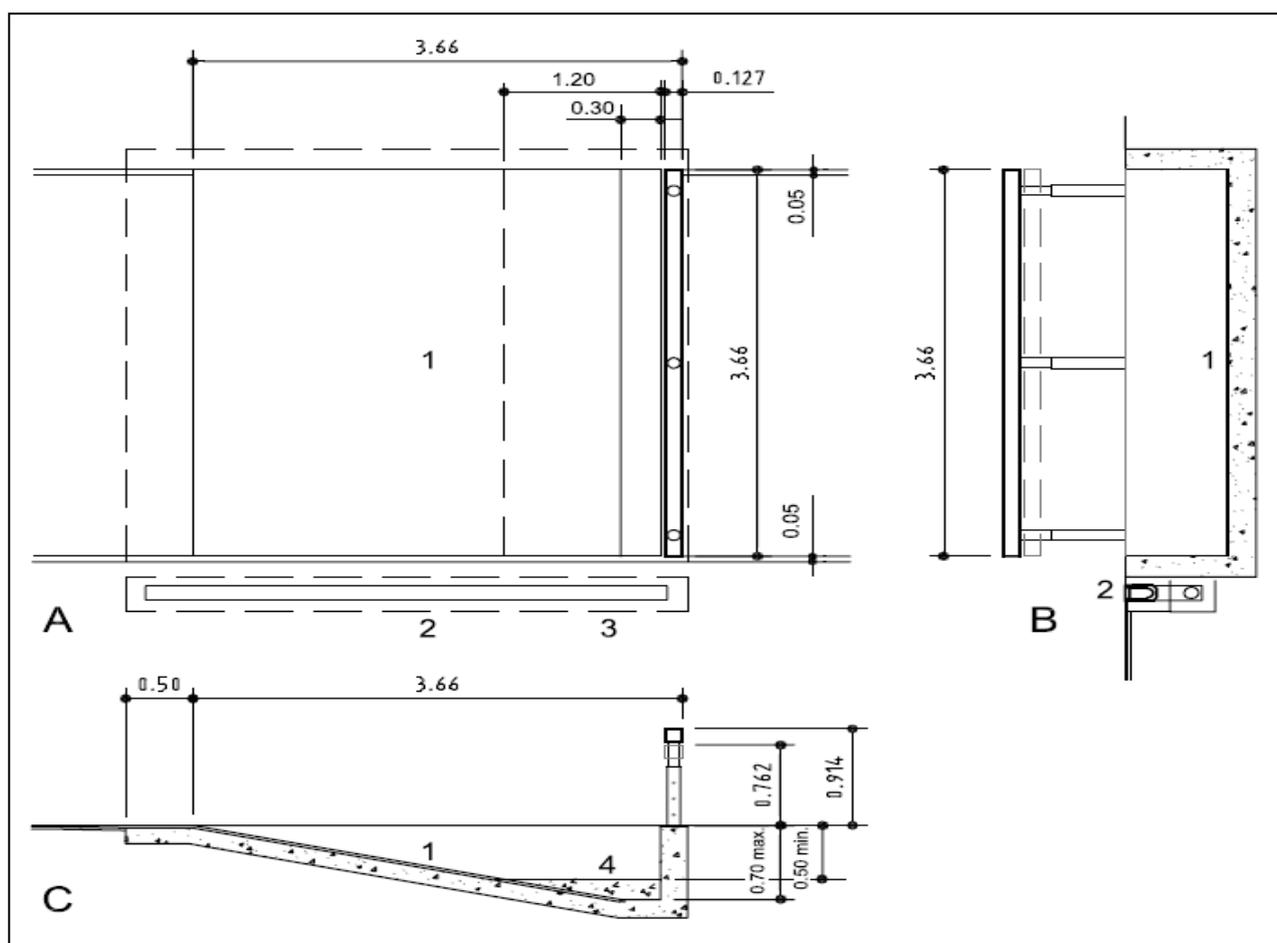
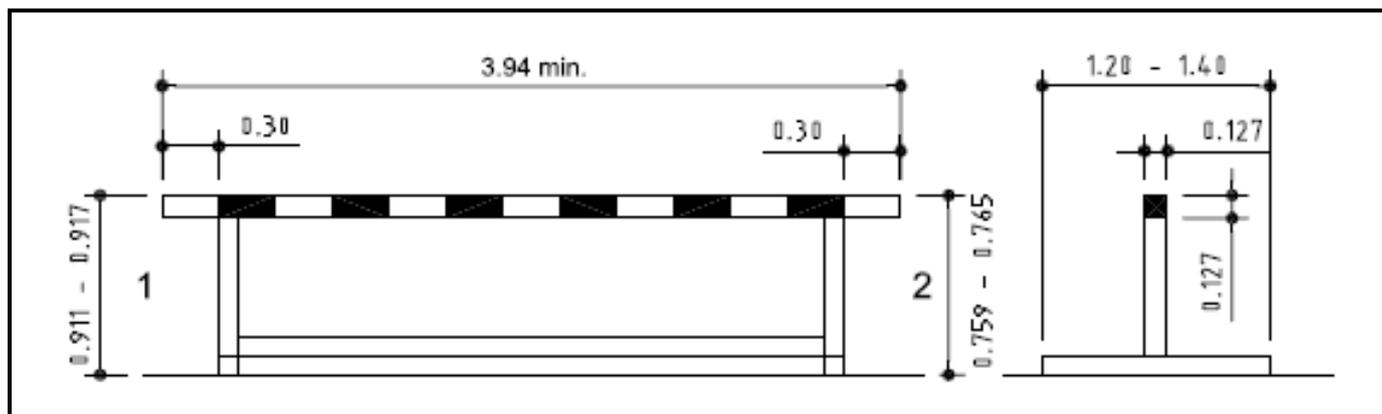


Figure 1.1.3 : Caractéristiques du fossé d'eau

- | | |
|------------------------|---|
| a) Plan d'implantation | 1. Revêtement synthétique (25mm) |
| b) Coupe transversale | 2. Gouttière de drainage |
| c) Coupe longitudinale | 3. Drain fermé |
| | 4 Option de remplissage en béton pour rivière existante |

Les haies de steeple seront construites de bois ou tout autre matériau approprié permettant aux pointes de prendre appui en toute sécurité. Il est recommandé que la première haie franchie mesure pas moins de 5m. Les haies de steeple doivent être stables aux différentes hauteurs auxquelles elles pourront être employées. Le poids de chaque haie sera entre 80kg et 100kg



Haie de steeple, de face, et de côté (dimension en m)

- 1 Hauteur pour l'épreuve masculine : de 0,911 m à 0,917 m
- 2 Hauteur pour l'épreuve féminine : de 0,759 m à 0,765 m

1.1.4 Marquage de la piste

Les lignes de départ et d'arrivée seront de couleur blanche et d'une largeur de 5cm.

Les départs des courses de 800m et 4 x 400m seront indiqués par des marques centrales complémentaires d'une longueur de 40cm, respectivement de couleur verte et bleue.

De façon à aider l'alignement de l'équipement de photo d'arrivée et, à faciliter la lecture du film de photo d'arrivée, les intersections des lignes de couloirs et de la ligne d'arrivée seront peintes en noir, sur une longueur de 2cm au-delà de la ligne d'arrivée (cf. annexe n°1).

Lignes de départ :

- ⇒ par couloir : sur la ligne droite : 50m, 80m, 100m, 110m.
- ⇒ sur la piste circulaire : 200m, 240m (4x60m), 400m, 800m.
- ⇒ sur la piste circulaire pour l'ensemble des couloirs (ligne incurvée, compensée) : 800/10000m, 1500m, 1000/3000/5000m, mile, 2000m steeple, 3000m steeple.
- ⇒ sur la piste circulaire pour départ décalé : 2000m / 10000m et 1000m / 3000m / 5000m) à partir du couloir 5 pour les pistes de plus de 6 couloirs et 4 pour les autres.

Ligne de rabat (de couleur verte) pour les courses de 800m, 4x200m et 4 x 400m et départ décalé 2000m et 10 000m sortie du 1^{er} virage,

Position du rabat (marque 5 x 5cm de couleur verte) pour les courses de plus de 3000m avec départ décalé à la sortie du 2^{ème} virage.

Position des haies :

Pour chaque épreuve, la position de chaque haie est indiquée dans chaque couloir, de part et d'autre de celui-ci, par une marque de couleur, de dimensions 10cm X 5cm.

Epreuves	Distances entre			Couleur des marques	Nombre de Haies
	La ligne de départ et la première haie	Les haies	La dernière haie et la ligne d'arrivée		
110m	13,72m	9,14m	14,02m	Bleue	10
200m	21,46m	18,28m	14,02m	Bleue	10
100m	13m	8,50m	10,50m	Jaune	10
80m	12m	8m	12m	Blanche	8
50m	11,50m	7,50m	8,50m	Rouge	5
400m	45m	35m	40m	Verte	10

Position et nombre de haies

La position des haies de steeple :

La position des haies sera indiquée par des marques de couleur bleue (dimensions 12,5cm X 12,5cm ou une croix) à l'intérieur du couloir 1 et à l'extérieur du couloir 3.

Les zones de transmission des relais :

Des lignes de 5cm de large, de couleur différente suivant l'épreuve, seront tracées en travers de la piste (longueur 1,10m avec en extrémité un « crochet » à 45° de 15cm de longueur) pour indiquer, la zone de transmission d'une longueur de 30m ou 20m selon l'épreuve (voir tableau ci-dessous), 10m après la ligne de référence et 20m ou 10m selon l'épreuve avant la ligne de référence de chaque parcours.

Epreuves	Couleur des marques des zones de transmission	Couleur de la ligne de référence	Longueur de la zone de transmission
4 x 100m	Jaune	Blanche	30m
4 x 400m	Bleue	Blanche	20m
4 x 200m	Rouge	Blanche	30m
4 x 60m	Noire	Blanche	30m

1.2 Pistes et aires d'élan des sauts

1.2.1 Saut en hauteur

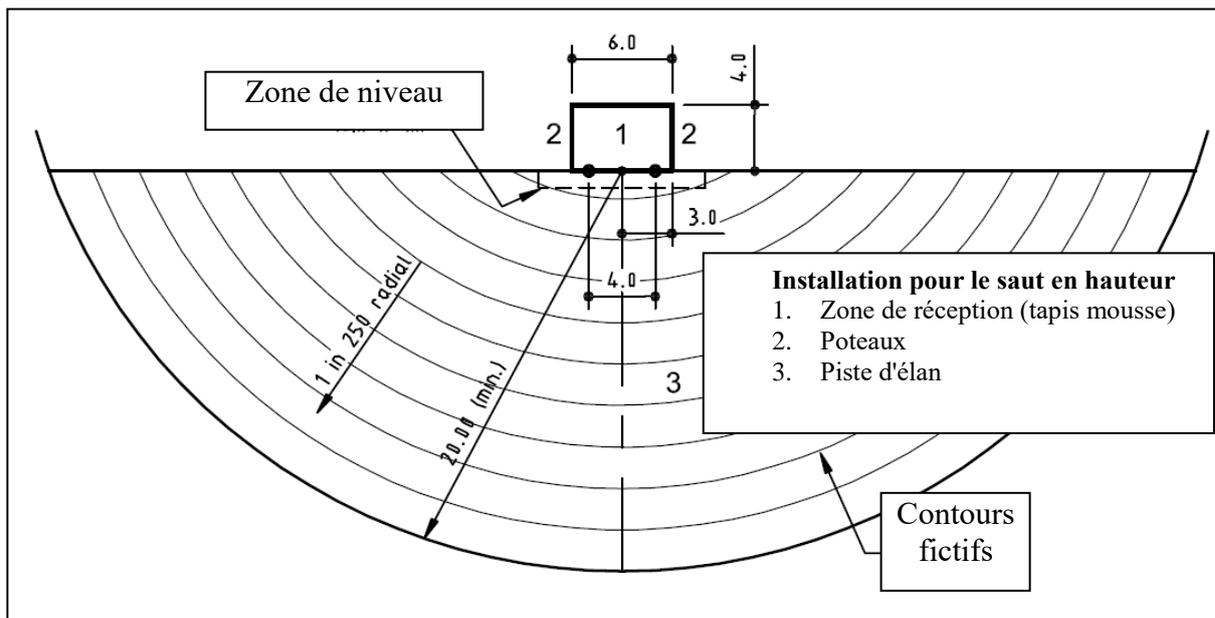
La longueur minimum de la piste d'élan sera de 15m pour atteindre 25m dans les grandes compétitions (IAAF), la largeur minimum sera de 16m.

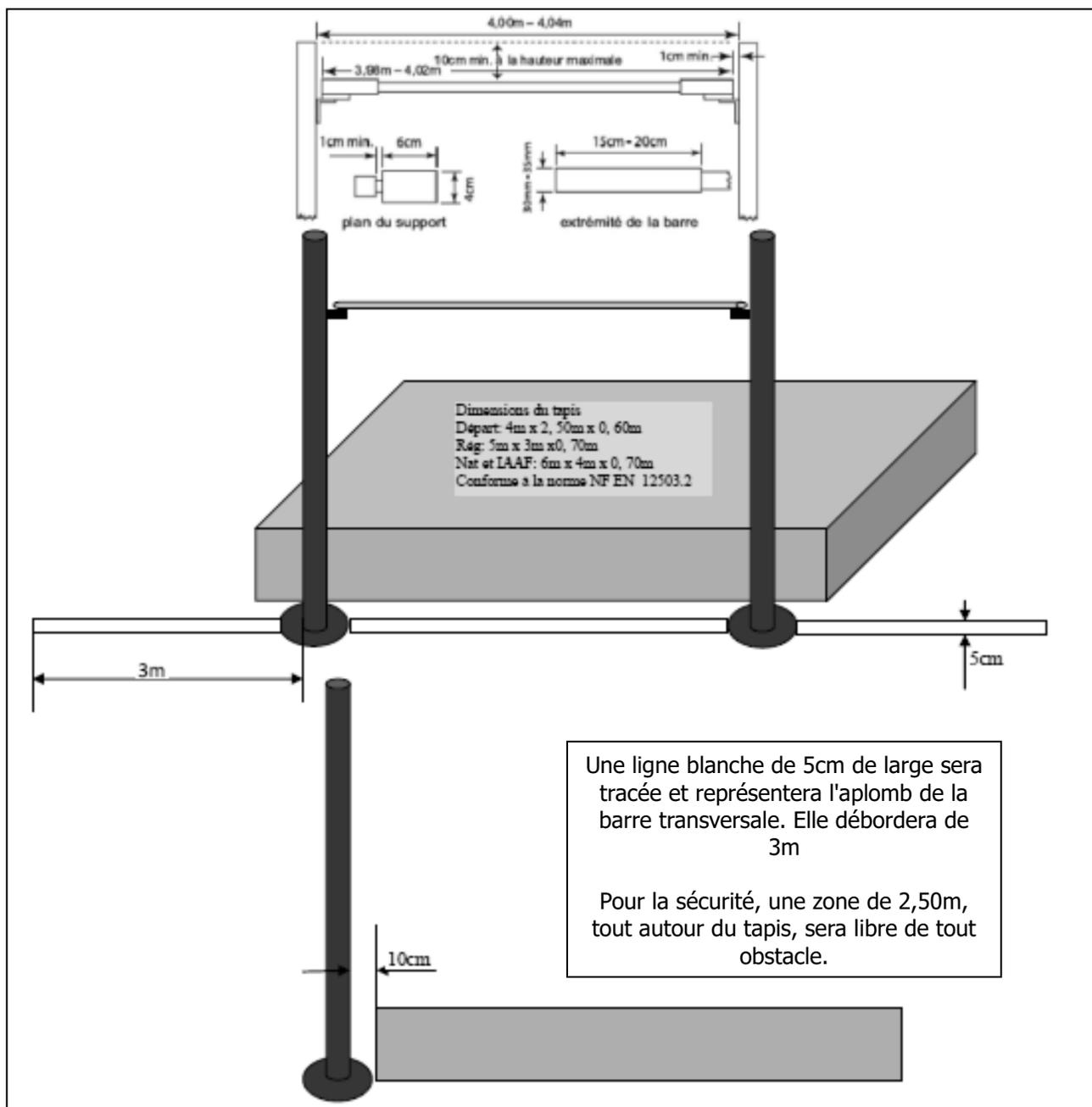
La déclivité maximale de la piste d'élan, dans les 15 derniers mètres et, de la zone d'appel, ne devra pas dépasser 1/250 soit 0,40% autour du rayon de la zone semi-circulaire, dont le centre se trouve à mi-chemin entre les montants.

La zone de réception devra être placée de telle façon que la réception de l'Athlète s'effectue dans la partie supérieure de la déclivité.

La zone d'appel devra être horizontale ou présenter une déclivité en

conformité avec la déclivité maximale.





1.2.2 Saut à la perche

La longueur minimale de la piste d'élan sera de 40m et, lorsque les conditions le permettent, de 45m. Elle devra avoir une largeur de $1,22\text{m} \pm 0,01\text{m}$ et être délimitée par des lignes blanches de 5cm de large.

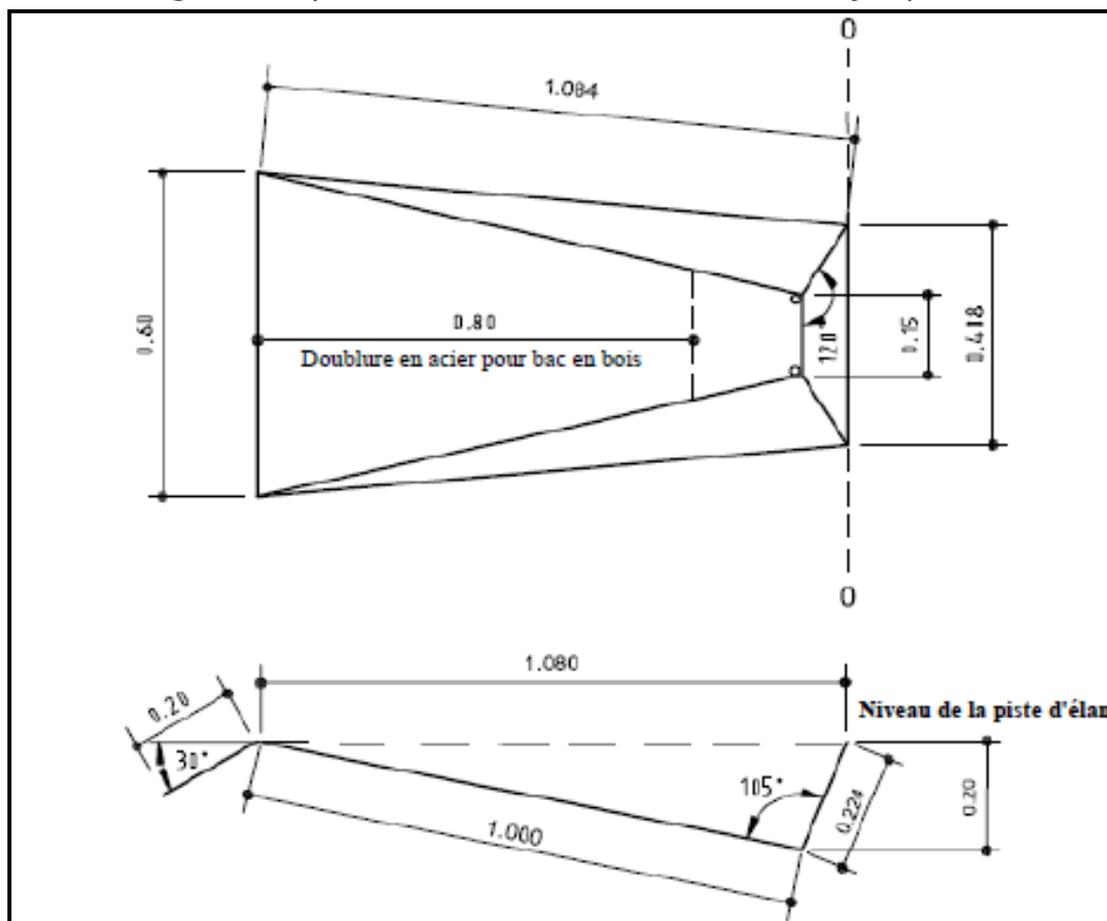
Pour toutes les pistes construites avant le 1^{er} janvier 2004, la piste d'élan pourra avoir une largeur maximale de 1,25m.

La déclivité maximale latérale permise pour la piste ne dépassera pas 1/100 et, dans les 40 derniers mètres de la piste d'élan, la déclivité descendante globale maximale dans le sens de la course ne dépassera pas 1/1000.

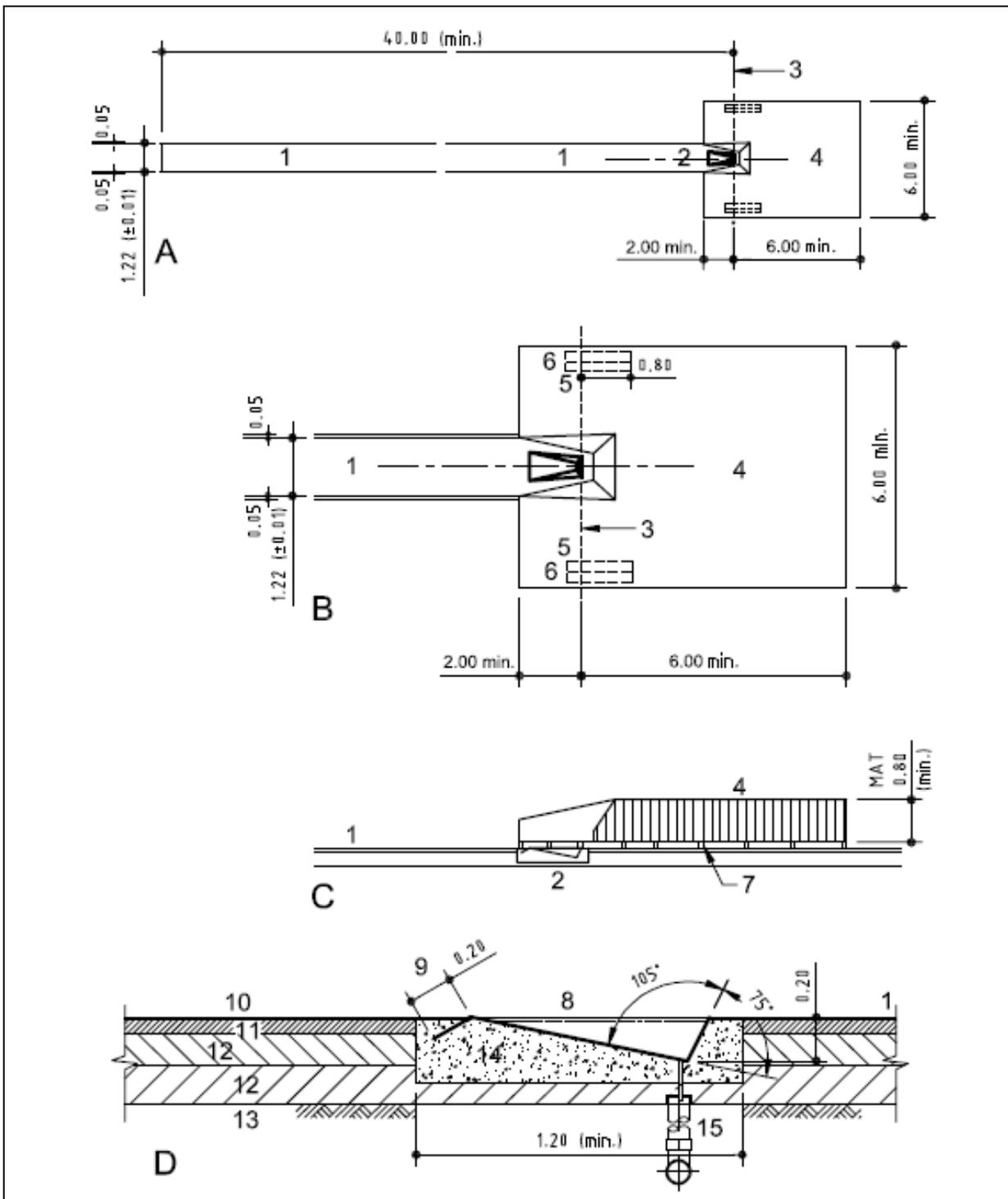
Le bac d'appel :

L'appel pour le saut à la perche se fera à partir d'un bac d'appel. Il sera en matériau

approprié, au même niveau que la piste d'élan et il sera de préférence muni de bords arrondis. Il aura 1m de longueur, mesuré le long du fond intérieur du bac, 60cm de largeur à la partie antérieure et ira en diminuant jusqu'à 15cm de large



au fond de la butée arrière. La longueur du bac au niveau de la piste d'élan et la profondeur de la butée arrière sont déterminées par l'angle de 105° formé par la base du bac et la butée arrière. La base du bac ira en s'inclinant, depuis le niveau de la piste d'élan jusqu'à une profondeur de 20cm en dessous de ce niveau où elle rencontrera la butée arrière. Le bac sera construit de façon que ses côtés soient inclinés vers l'extérieur et se terminent en rencontrant la butée arrière, en un angle d'approximativement 120° par rapport à la base. Si le bac est en bois, le fond sera garni d'une feuille de métal d'une épaisseur de 2,5mm sur une longueur de 80cm depuis la partie antérieure du bac.



Installation pour le saut à la perche

A Plan d'implantation

B Plan d'implantation détaillé

C Section longitudinale

D Section longitudinale du butoir

1. Piste d'élan

2. Butoir

3. Ligne Point zéro

4. Tapis de réception

5. Zone d'installation des rails pour les poteaux

6. Protection des rails

7. Caillebotis

8. Couvercle plat pour butoir

9. Rebord scellé

10. Surface synthétique

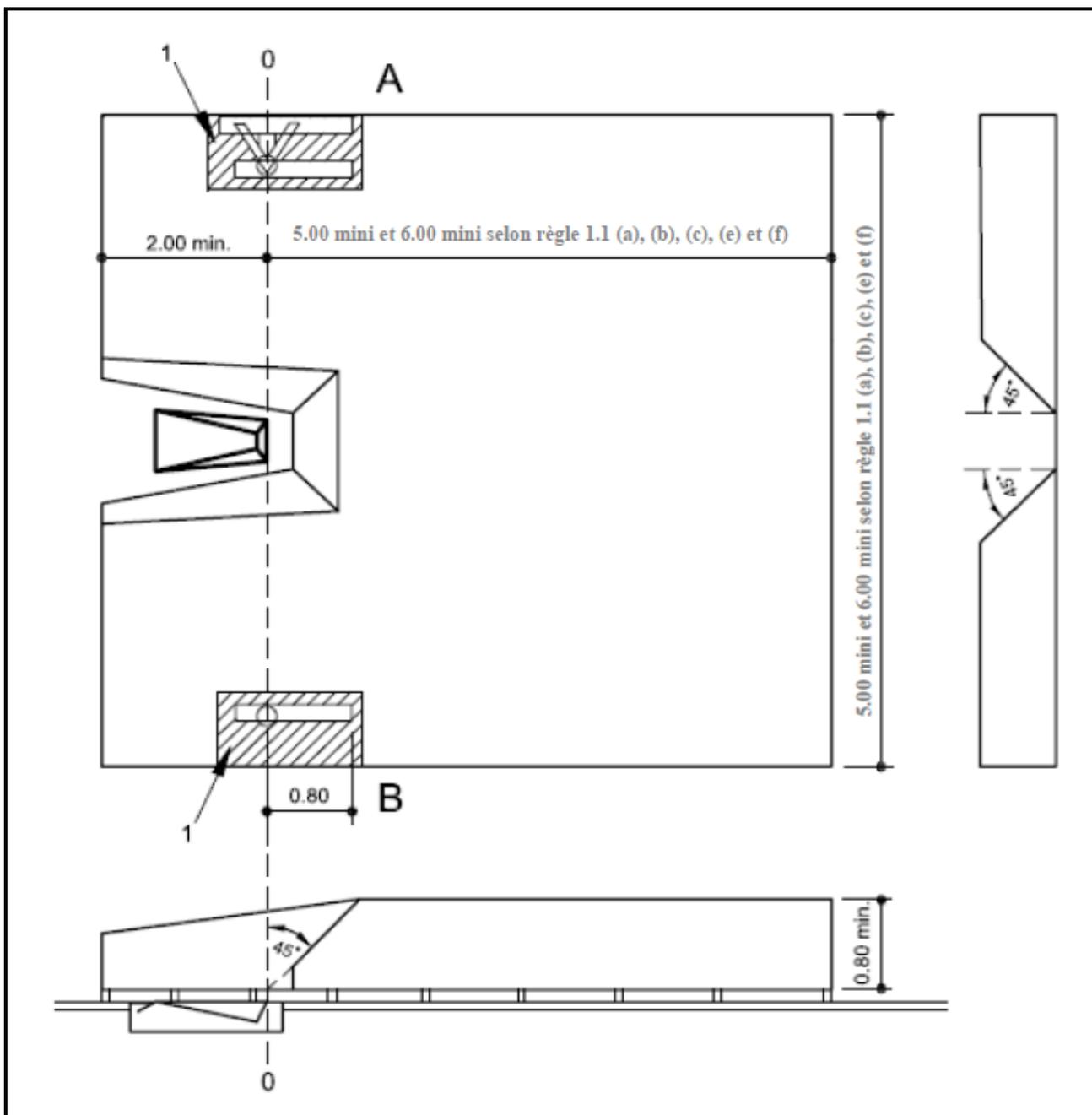
11. Couche bitumeuse

12. Couches de gravier

13. Base du sous-sol

14. Béton

15. Tube de drainage en sous-sol

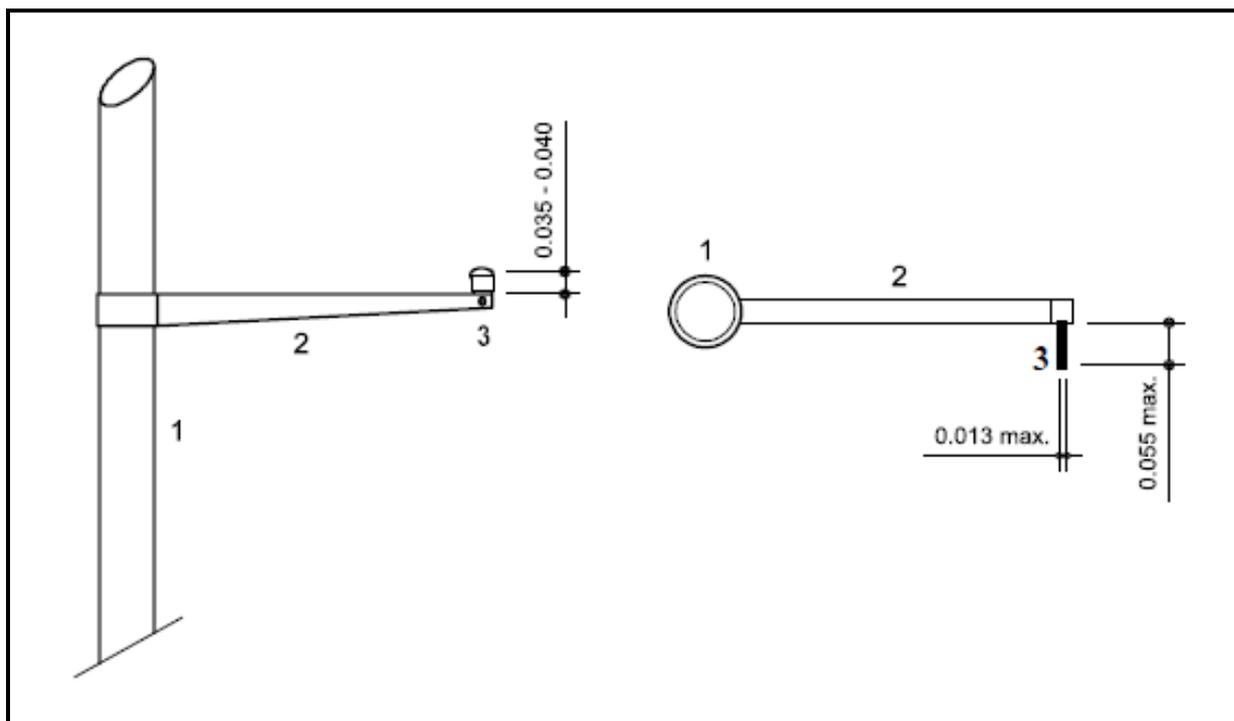


Zone de réception pour saut à la perche, vue du dessus, transversale et longitudinale (Dimensions en m)

0 – 0 : point 0 A - Montant sur rails pouvant être manœuvrés B - Montant fixe ou rails
 1 - Bloc de protection

Pour la sécurité, une zone de 2,50m, tout autour du tapis, sera libre de tout obstacle.

Les montants verticaux du saut à la perche seront positionnés à 5,20m l'un de l'autre et coulisseront chacun dans un rail ancré solidement au sol.



Support de barre transversale pour saut à la perche, vue du tapis et du dessus (Dimensions en m)

- 1 Montants
- 2 Supports
- 3 Taquets

La partie supérieure des taquets sera de forme arrondie de telle sorte que la barre de saut ne puisse y tenir en équilibre.

1.2.3 Saut en Longueur et triple saut

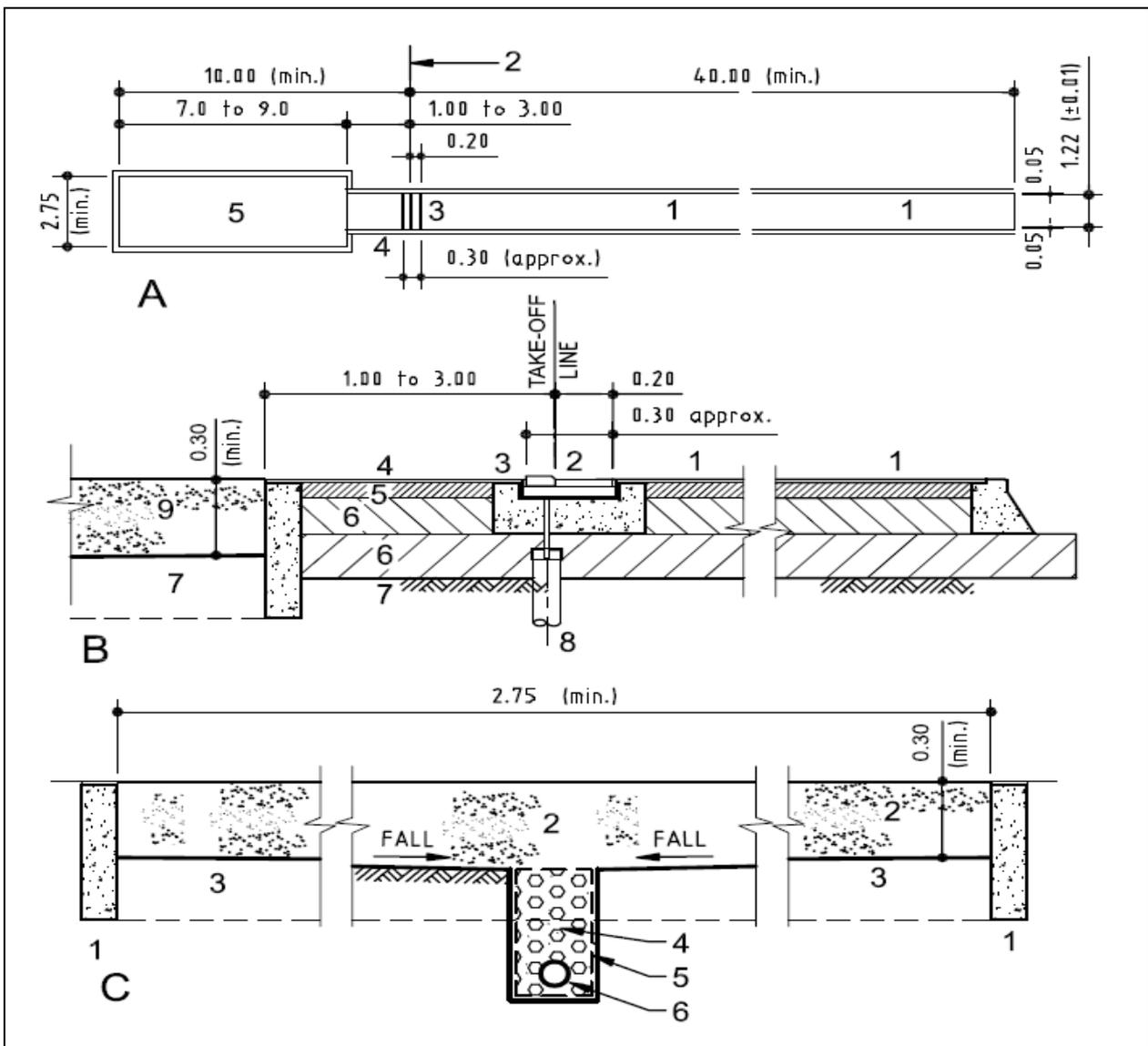
La longueur minimum de la piste d'élan sera de 40m, mesurée de la ligne d'appel appropriée jusqu'à la fin de la piste d'élan. Elle devra avoir une largeur de $1,22\text{m} \pm 0,01\text{m}$ et être délimitée par des lignes blanches de 5cm de large.

Pour toutes les pistes d'élan construites avant le 1^{er} janvier 2004, la piste d'élan pourra avoir une largeur maximale de 1,25m.

La déclivité maximale latérale permise pour la piste ne dépassera pas 1/100 et, dans les 40 derniers mètres de la piste d'élan, la déclivité descendante globale maximale dans le sens de la course ne dépassera pas 1/1000.

Les lignes d'appel seront situées par rapport à la limite la plus proche de la zone de réception à une distance de :

- ⇒ pour le saut en longueur : une planche entre 1 et 3m (recommandé 2m).
- ⇒ pour le triple saut : 3 planches d'appel à 9, 11 et 13m (plus une bande de peinture d'une largeur de 20cm à 7m).



Installation pour le saut en longueur (dimensions en m) utilisée pour le triple saut

A Plan d'implantation

1. Piste d'élan (40m mini)
2. Ligne d'appel
3. Planche d'appel
4. Piste prolongée (1 à 3m)
5. Zone de réception

C Coupe transversale de la zone de réception

1. Bord de la fosse (éléments préfabriqués)
2. Sable de rivière lavé 0/2 sans composant organique
3. Base du sous-sol
4. Gravier de drainage
5. Tissu géo textile
6. Tube de drainage en sous-sol

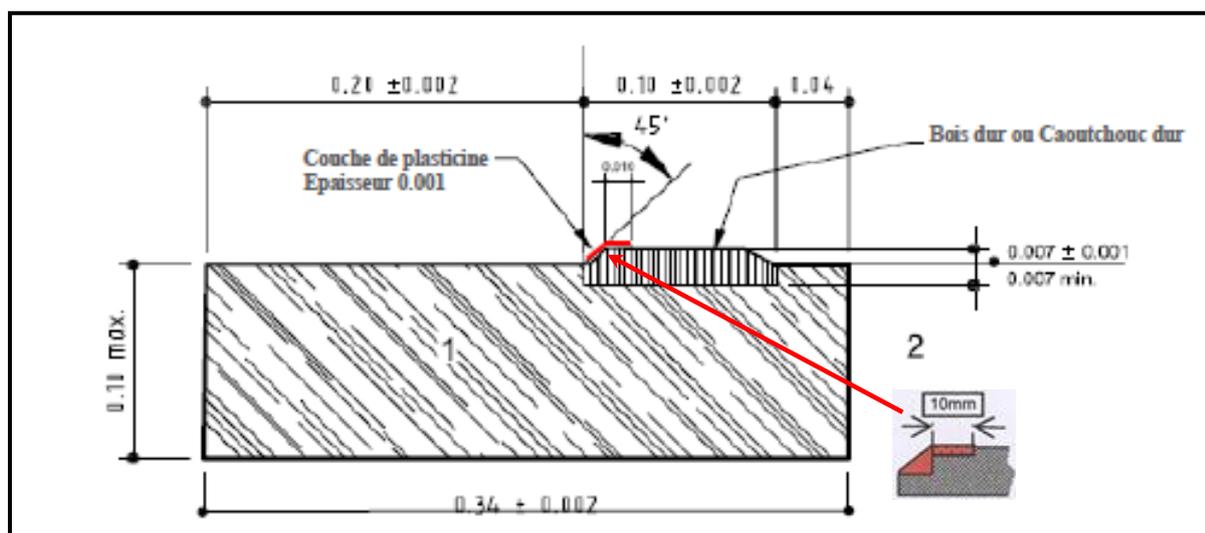
B Section longitudinale de la piste d'élan, de la planche d'appel et de la zone de réception

1. Piste
2. Planche d'appel amovible avec pieds réglable
3. Piste prolongée (1 à 3m)
4. Surface synthétique
5. Revêtement bitumeux
6. Couche de gravier
7. Base du sous-sol
8. Élément de drainage
9. Zone de réception

Caractéristiques de la planche d'appel :

Elle sera rectangulaire, faite en bois ou tout autre matériau rigide approprié, mesurera $1,22\text{m} \pm 0,01$ de longueur, $20\text{cm} \pm 0,2$ de largeur et 10cm d'épaisseur. Elle sera de couleur blanche.

La planche d'appel peut être élargie afin d'y intégrer la planche indicatrice (plasticine) tel qu'illustré dans Figure ci-dessous ou la conception illustrée dans les règles de compétition IAAF (règle 184.5). En position, la planche d'appel doit être ferme et inflexible.



La zone de réception :

Pour une seule piste d'élan, elle aura une largeur comprise entre $2,75$ et 3m (en cas de pistes multiples en parallèle, la largeur de la zone de réception sera adaptée en fonction du nombre de pistes d'élan).

L'axe de la zone de réception sera dans le prolongement de l'axe de la zone d'élan. Celle-ci sera remplie de sable fin de granulométrie (0/2) sur une épaisseur minimale de 30cm .

Pour les sautoirs de longueur ou longueur et triple saut, l'extrémité la plus éloignée de la zone de réception sera au moins à 10m du bord le plus proche de la planche d'appel (ligne d'appel) du saut en longueur. Pour les sautoirs spécifiques de triple saut, la distance sera à 21m de la ligne d'appel de la planche d'appel située à 13m

1.3 Les aires de lancers

1.3.1 Généralités

Cercles de lancers :

Ils doivent être faits de bande de fer, d'acier ou d'autres matériaux appropriés, dont le niveau supérieur sera le niveau du sol extérieur. La bande du cercle devra avoir une épaisseur d'au moins 6mm et être de couleur blanche.

L'intérieur du cercle pourra être en matériau à base de ciment, d'asphalte de bois ou tout autre matériau approprié dur mais non glissant.

La surface de l'intérieur du cercle devra être plane et se situer entre 14 et 26 mm en dessous du niveau supérieur de la bande du cercle (pour le lancer du poids, un cercle portatif satisfaisant à toutes les caractéristiques stipulées ci-dessus est autorisé).

L'intérieur des cercles de lancers doivent être drainés afin d'éliminer les eaux stagnantes. 4 trous de diamètre 20mm placés au bord du cercle à 45° par rapport à l'axe du lancer sont recommandés.

Le diamètre intérieur du cercle est :

- ⇒ pour le lancer du poids et du marteau : $2,135\text{m} \pm 0,005$.
- ⇒ pour le lancer du disque : $2,5\text{m} \pm 0,005$.

Le marteau pourra être lancé à partir d'un cercle prévu pour le lancer du disque dont le diamètre aura été réduit (par un réducteur amovible) de 2,5m à 2,135m.

Une ligne blanche de 5cm de large sera tracée à l'extérieur du cercle, à partir du haut de la bordure métallique, sur une longueur de 75cm de chaque côté (elle pourra être peinte ou faite de bois ou tout autre matériau approprié). Le bord arrière de la ligne blanche sera dans le prolongement du diamètre perpendiculaire à l'axe de l'aire de chute.

Secteurs de chute :

Il sera en herbe, en stabilisé ou en tout autre matériau approprié sur lequel l'engin de lancer peut laisser une empreinte (les dimensions minimales du secteur de chute sont fonction du lancer et du niveau de classement du stade).

L'inclinaison descendante globale dans le sens du lancer ne devra pas dépasser 1/1000 (0,1%).

Le secteur de chute sera délimité par des bandes de couleur blanche d'une largeur de 5cm formant un angle de $34,92^\circ$, de telle sorte que si les bords intérieurs des lignes étaient prolongés, ils passeraient par le centre du cercle.

1.3.2 Le poids

Butoir du lancer du poids :

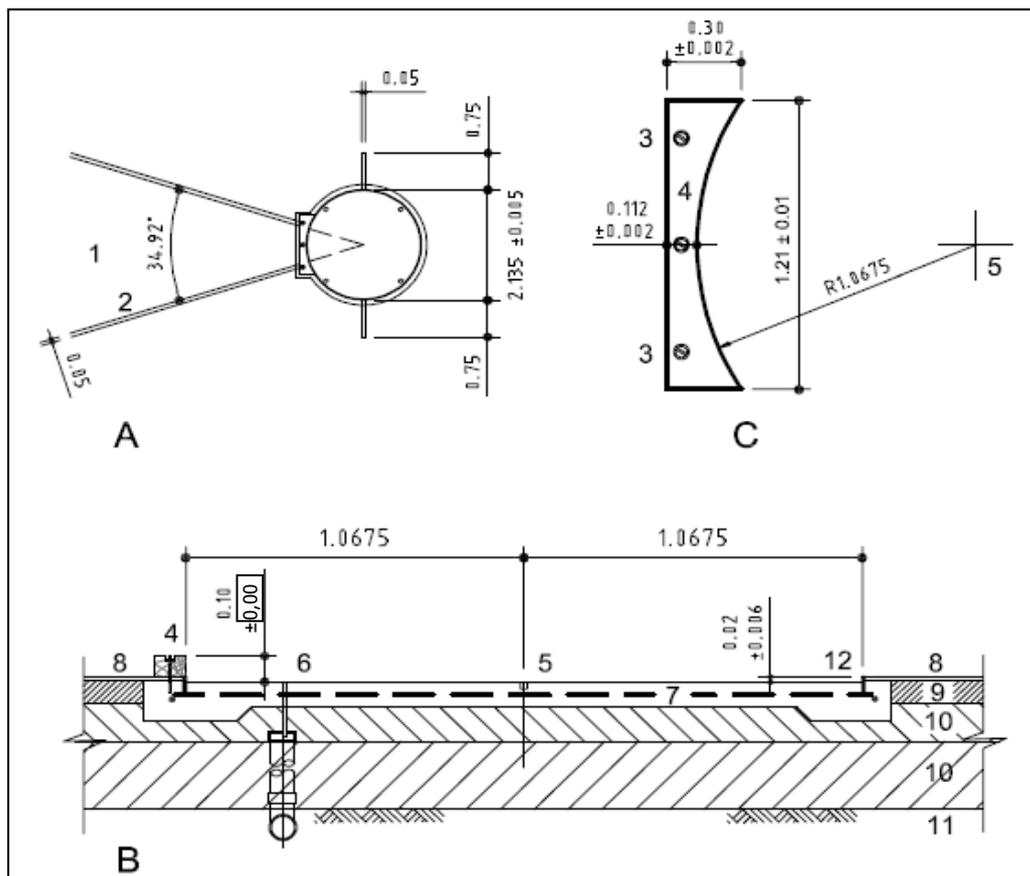
Le butoir sera de couleur blanche, réalisé en bois ou tout autre matériau approprié.

Il aura la forme d'un arc de cercle de telle sorte que son bord intérieur coïncide strictement avec la bordure intérieure du cercle et qu'il soit perpendiculaire à la surface du cercle.

Il sera placé symétriquement par rapport à l'axe de l'aire de chute et sera solidement fixé au sol.

Dimensions : largeur au centre 11,2cm et aux extrémités 30cm – longueur entre les deux extrémités du butoir (longueur de la corde) 1,21m ± 0,01 – hauteur par rapport au niveau de l'intérieur du cercle 10cm ± 0,008.

Dérogation à la règle indiquée ci-dessus. Les butoirs répondant aux normes IAAF 1983/84 restent acceptables.



Cercle de lancer de poids (dimensions en m)

A Plan d'implantation

B Coupe transversale du cercle (détail)

C Butoir

1 Secteur de chute

2 Lignes de secteur

3 Attache de fixation

4 Butoir

5 Trou de centrage 4mm de diamètre (tube en laiton)

6 Tube de drainage

7 Béton avec treillis soudé en renfort dosé à 300kg

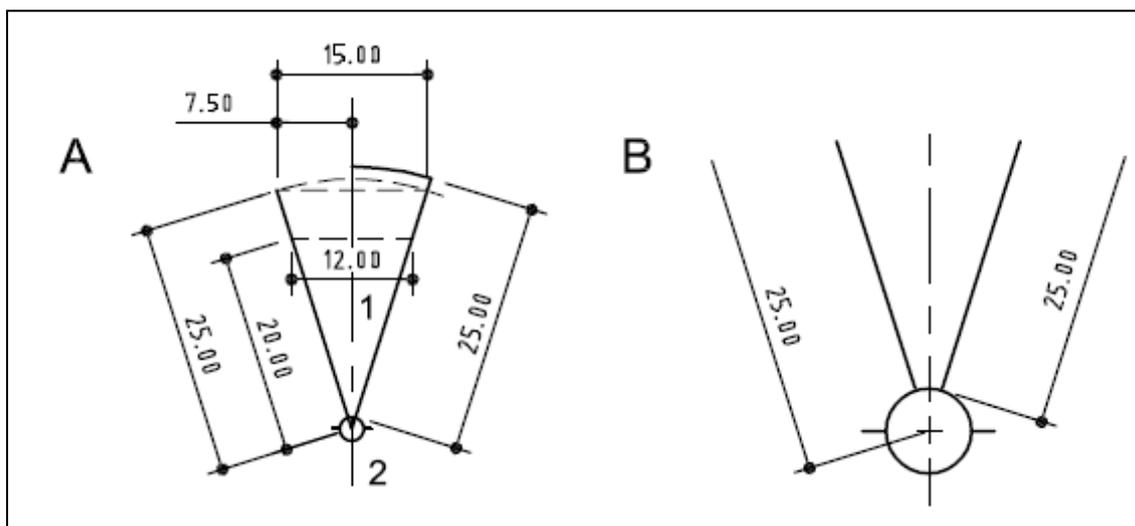
8 Surface synthétique ou béton ou enrobé

9 Revêtement bitumeux

10 Couches de gravier

11 Base du sous-sol

12 Jante circulaire en métal (6mm)



Installation pour le lancer de poids (dimension en m)

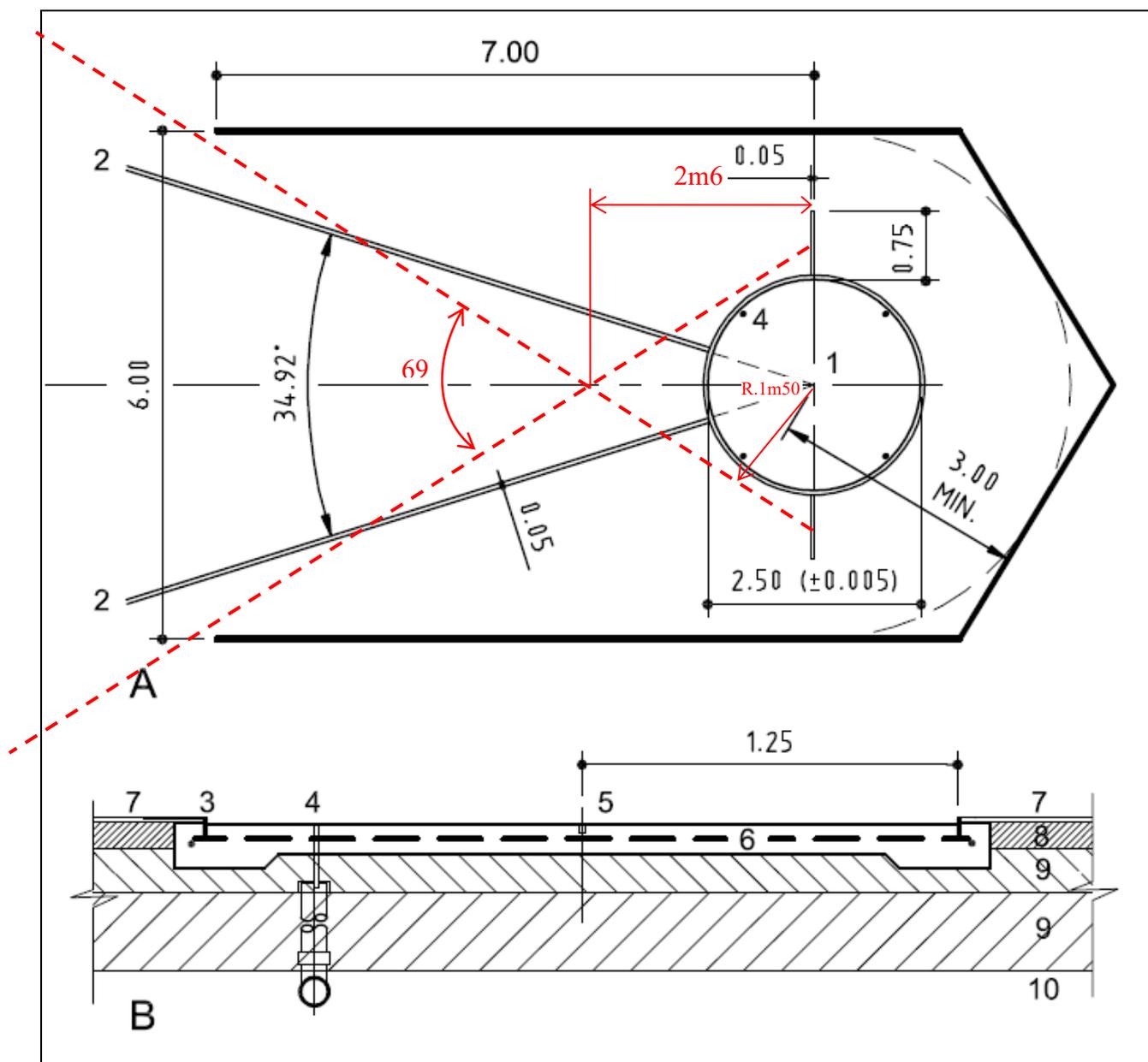
A Plan d'implantation

B Plan de marquage

1 Zone de chute

2 Cercle de lancer

1.3.3. Le disque



Installation disque cercle et cage (plan de détail)

A Plan d'implantation

B Section transversale à travers le cercle de lancer

- 1 Centre du cercle (intersection de ligne de secteur)
- 2 Ligne de secteur
- 3 Jante circulaire en métal (6mm)
- 4 Tube de drainage (4tubes)
- 5 Trou de centrage 4mm de diamètre (tube en laiton)

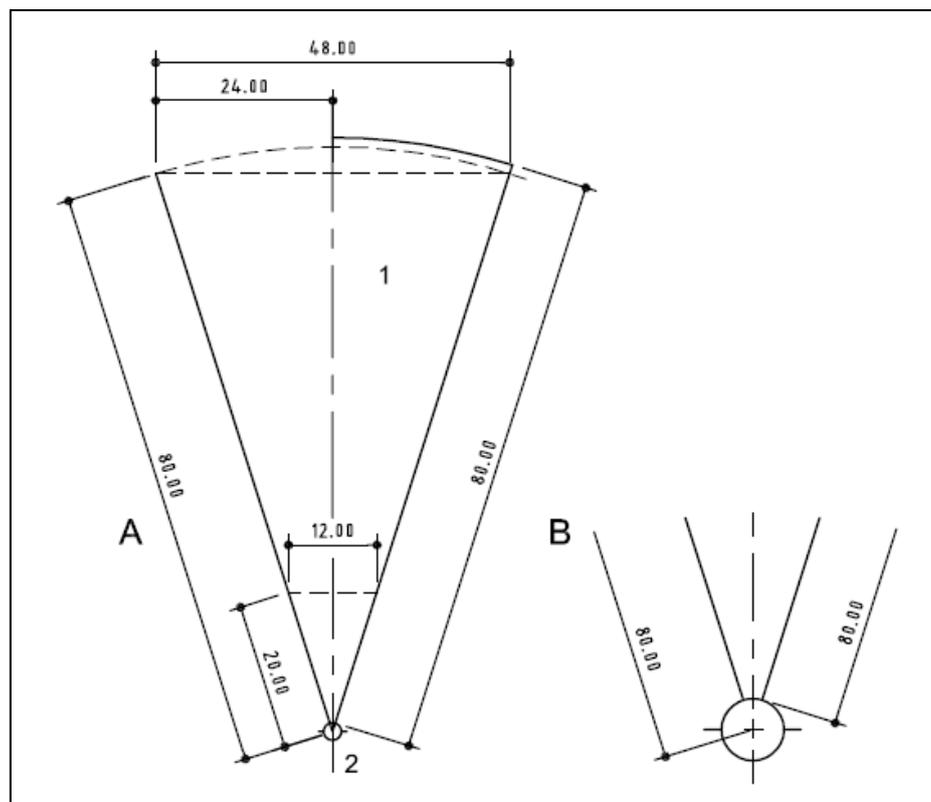
- 6 Béton avec treillis soudé en renfort dosé à 300kg
- 7 Surface synthétique ou béton ou enrobé
- 8 Couche en bitume
- 9 Couches de gravier
- 10 Base du sous-sol

LA CAGE

Elle doit être conçue, fabriquée et maintenue en bon état, de façon à être capable d'arrêter un disque de 2kg lancé à une vitesse atteignant 25m par seconde. Le dispositif doit être tel qu'il n'y ait pas de danger de ricochet ou de rebondissement en arrière vers l'Athlète ou au-

dessus de la cage. L'ouverture de la cage est de 6m et doit être placée à 7m en avant du centre du cercle de lancer. Les extrémités de l'ouverture d'une largeur de 6m correspondront au bord intérieur du filet. La hauteur des panneaux de filet ou du filet tombant au point le plus bas est au minimum de 4m et sera au moins de 6m de chaque côté pour les 3m les plus proches du devant de la cage (1^{er} janvier 2020). Les panneaux arrière ou le filet, devront laisser un espace libre minimal de 3m par rapport au centre du cercle de lancer. Des dispositions doivent être prises lors de la conception et la construction de la cage, pour empêcher que l'engin passe à travers les jointures des différents panneaux de la cage, perce le filet ou, passe en dessous de celui-ci. Le filet de la cage peut être fabriqué en cordage naturel, en fibre synthétique, en fil d'acier doux ou, en acier haute résistance à la tension. La dimension maximale des mailles est de 50mm pour les filets en acier et de 44mm pour des filets en cordage. La dimension minimale du filet en cordage ou en acier dépend de la construction de la cage mais, les filets doivent pouvoir résister à la chute d'une hauteur de 7m d'un objet de 15kg conformément à la procédure de contrôle mécanique EN 1263-1. Il est conseillé de faire réaliser une vérification périodique de la qualité et de la résistance du filet.

Le secteur maximal de danger pour le lancer du disque à partir de cette cage est d'environ 69°, quand il y a dans la même compétition des lanceurs droitiers ou gauchers (calculé pour un lâcher de disque depuis un rayon de 1,50m). La position et l'orientation doivent être soigneusement étudiées pour qu'elle soit utilisée en toute sécurité. En rouge sur l'illustration ci-dessus.



Installation pour le lancer du disque

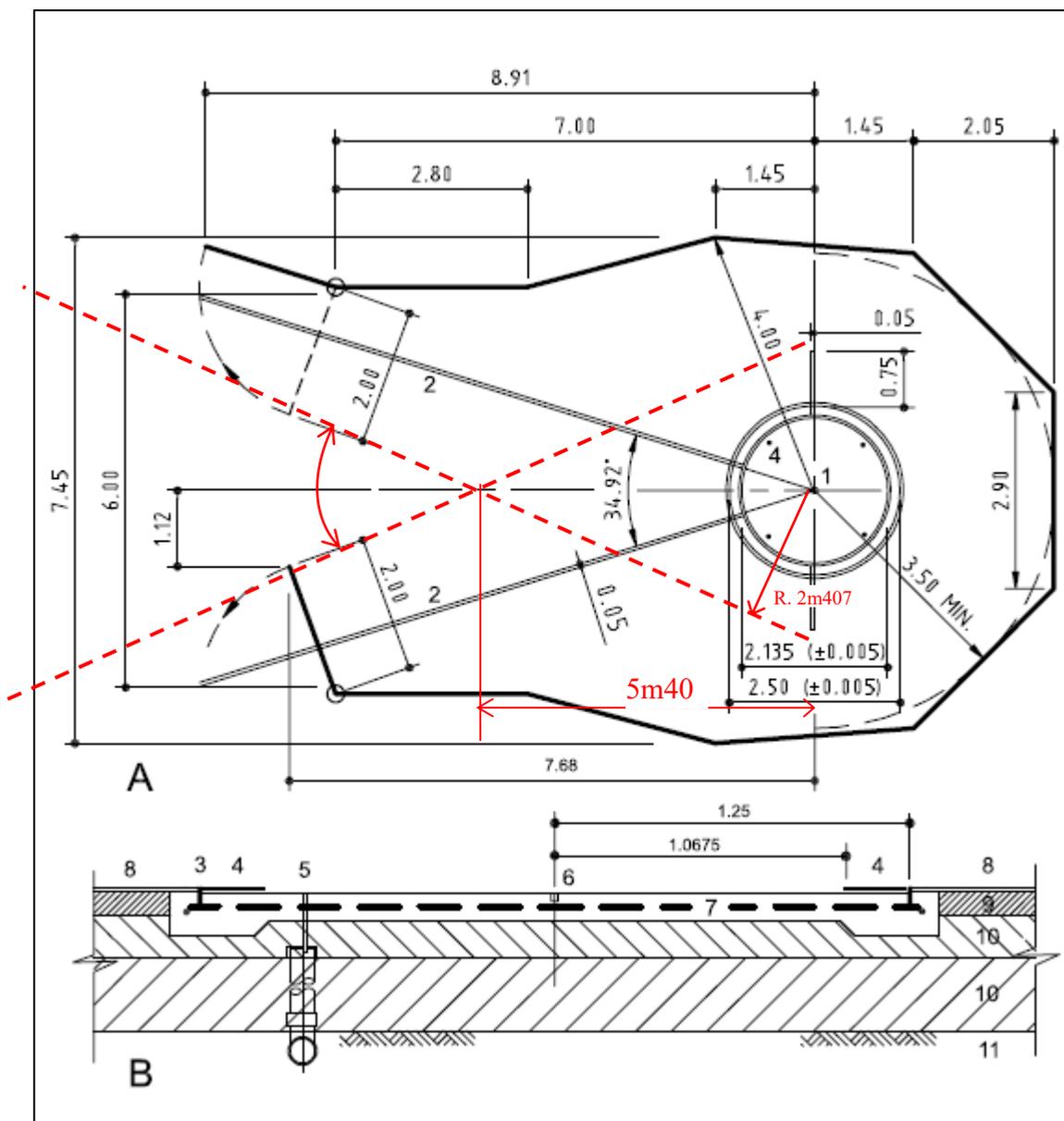
A Plan global

B Plan de marquage

1 Zone de chute

2 Cercle de lancer

1.3.4 Le marteau



Plan de détail d'une cage mixte pour le lancer du disque et du marteau

A Plan d'implantation

B Section transversale à travers le cercle de lancer

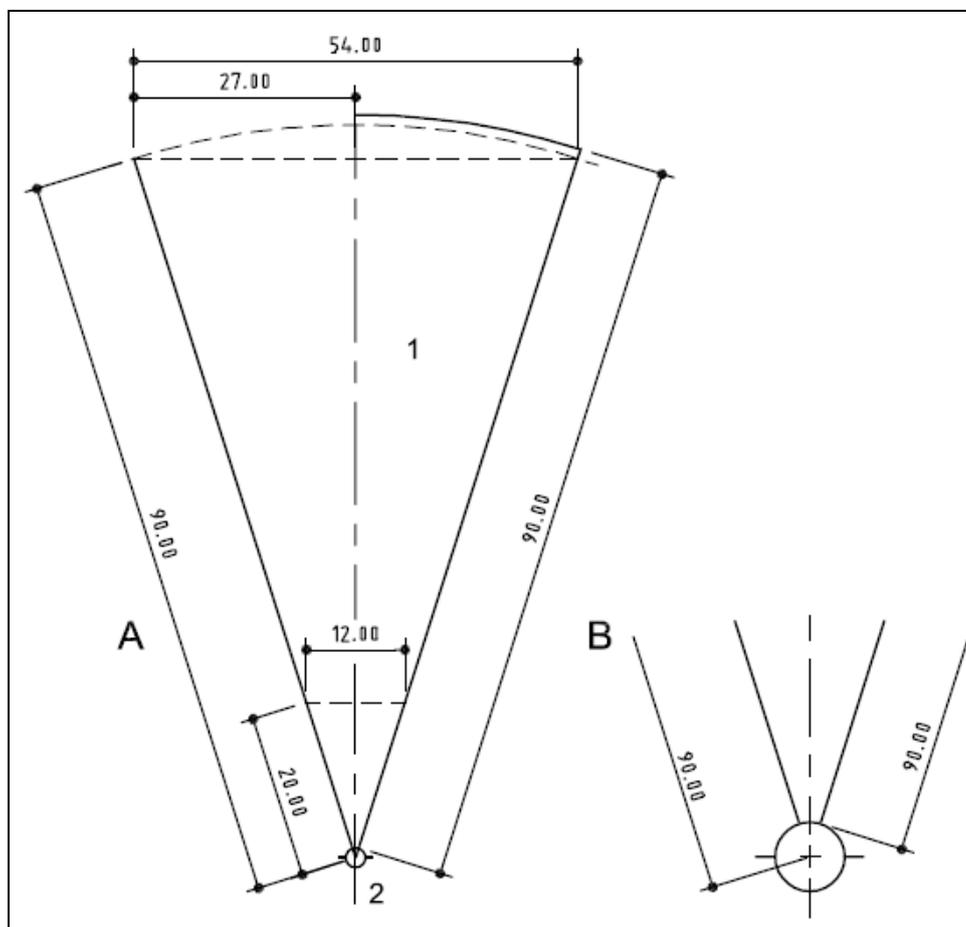
- | | |
|---|--|
| 1 Centre du cercle (intersection lignes de secteur) | 7 Béton + treillis soudé en renfort dosé à 300kg |
| 2 Ligne de secteur | 8 Surface synthétique ou béton ou enrobé |
| 3 Jante circulaire en métal (6mm) | 9 Couche en bitume |
| 4 Réducteur de cercle pour le marteau | 10 Couches de gravier |
| 5 Tube de drainage | 11 Base du sous-sol |
| 6 Trou de centrage 4mm de diamètre (tube en laiton) | |

LA CAGE

Elle doit être conçue, fabriquée et maintenue en bon état de façon à être capable d'arrêter un marteau de 7,260kg, lancé à une vitesse atteignant 32m par seconde. Le dispositif doit être tel qu'il n'y ait pas de danger de ricochet ou de rebondissement en arrière, vers l'Athlète

ou au-dessus de la cage. L'ouverture de la cage est de 6m et doit être placée à 7m en avant du centre du cercle de lancer. La hauteur des panneaux de filet ou du filet tombant au point le plus bas est au minimum de 7m à l'arrière de la cage et, de 10m pour les derniers panneaux d'une longueur de 2,80m situés avant l'ouverture et reliés au pivot des panneaux mobiles. Les panneaux arrière ou le filet devront laisser un espace libre minimal de 3,50m par rapport au centre du cercle de lancer. Un panneau de filet mobile sera placé de chaque côté de la cage. La largeur sera de 2m et la hauteur de 10m.

Des dispositions doivent être prises lors de la conception et la construction de la cage, pour empêcher que l'engin passe à travers les jointures des différents panneaux de la cage, perce le filet ou, passe en dessous de celui-ci. Le filet de la cage peut être fabriqué en cordage naturel, en fibre synthétique, en fil d'acier doux ou, en acier haute résistance à la tension. La dimension maximale des mailles est de 50mm pour les filets en acier et de 44mm pour des filets en cordage. La dimension minimale du filet en cordage ou en acier dépend de la construction de la cage. Mais les filets doivent pouvoir résister à la chute d'une hauteur de 7m d'un objet de 100kg, conformément à la procédure de contrôle mécanique EN 1263-1. Il est conseillé de faire réaliser une vérification périodique de la qualité et de la résistance du filet.



Installation pour le lancer du marteau

- A Plan global
- B Plan de marquage

- 1 Zone de chute
- 2 Cercle de lancer

Le secteur maximal de danger qui peut exister pour le lancer du marteau à partir de cette cage, avec une parfaite utilisation des panneaux mobiles pour des lanceurs droitiers et gauchers est d'environ 53° (calculer pour un lâcher de marteau à partir d'un rayon de 2,407m). La position et l'orientation dans le stade et par conséquent du secteur de chute

doivent être soigneusement étudiées pour qu'elle soit utilisée en sécurité et en particulier lorsque d'autres épreuves sont disputées en simultanément. En rouge sur l'illustration plan de détail ci-dessus.

Autres solutions possibles :

- Un seul plateau de marteau qui sera placé dans les mêmes conditions que décrites ci-dessus.
- Deux plateaux de lancer. Le cercle du lancer de marteau devant être au fond de la cage, les deux centres sont séparés d'une distance de 2,37m sur l'axe du secteur de chute (le centre du cercle de lancer du disque doit être au minimum à 4m20 de l'ouverture de la cage).

La cage mixte avec utilisation d'un cercle réducteur est recommandée car son installation est moins coûteuse.

1.3.5 Le javelot

Piste d'élan

La longueur minimale sera dépendante des critères de classement et la largeur de 4m.

Elle sera délimitée par deux lignes blanches de 5cm de largeur (en pointillé dans la zone commune avec la piste circulaire).

A son extrémité, entre les lignes délimitant la piste d'élan, il sera tracé une bande blanche d'une largeur de 7cm en arc de cercle, d'un rayon de 8m.

Cet arc sera tracé en peinture ou fait de bois ou métal. Il sera de couleur blanche et de niveau avec le sol. A partir de l'extrémité de l'arc, des lignes d'une largeur de 7cm et d'une longueur de 75cm, seront tracées perpendiculairement aux lignes délimitant la piste d'élan.

La déclivité maximale latérale permise pour la piste ne dépassera pas 1/100 (1%) et, dans les 20 derniers mètres de la piste d'élan, la déclivité descendante globale maximale dans le sens de la course ne dépassera pas 1/1000 (0,1%).

Il sera réalisé à quatre mètres en arrière des points extrêmes de l'arc de lancer, de chaque côté des lignes délimitant la piste, une marque de 5 x 5cm.

Secteur de chute

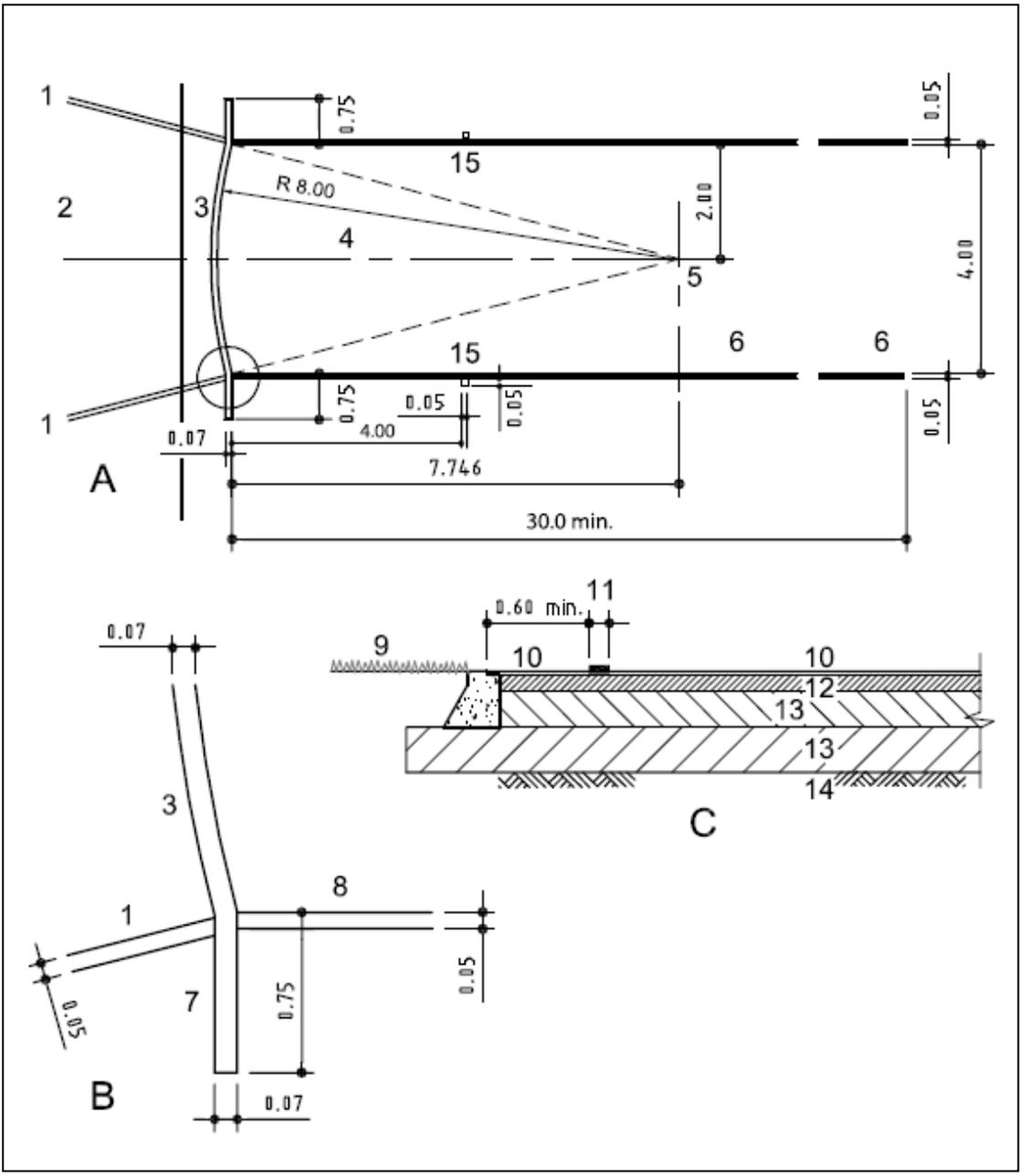
Il sera en herbe (les dimensions minimales du secteur de chute sont fonction du niveau de classement du stade).

L'inclinaison descendante globale dans le sens du lancer ne devra pas dépasser 1/1000 (0,1%).

Le secteur de chute sera délimité par des bandes de couleur blanche d'une largeur de 5cm de telle sorte que si les bords intérieurs des lignes étaient prolongés, ils passeraient par les deux intersections des bords intérieurs de l'arc et des lignes parallèles délimitant la piste d'élan et se croiseraient au centre du cercle dont l'arc fait partie (le secteur forme donc un angle de 28,955°).

La position et l'orientation des pistes d'élan du javelot et par conséquent du secteur de chute dans le stade, doivent être soigneusement étudiées pour que le lancer du javelot

soit réalisé en toute sécurité et en particulier lorsque d'autres épreuves sont disputées en simultané.

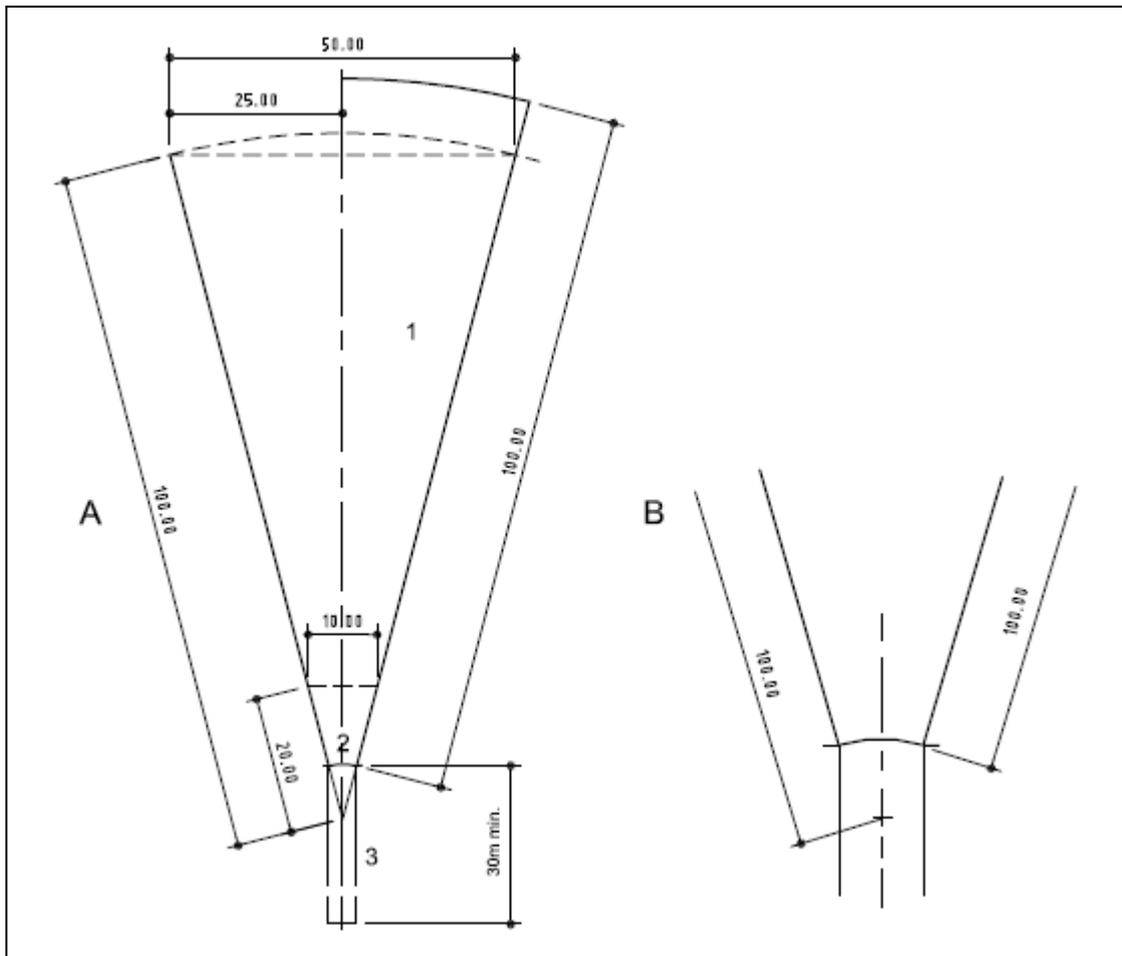


Piste

d'élan et arc de lancer pour le lancer javelot (dimension en m)

- A Plan d'installation
- B Détail jonction arc de lancer et de la piste d'élan
- C Section de la piste d'élan

- | | | | |
|---|---|----|-----------------------------|
| 1 | Ligne de secteur de chute | 9 | Surface en herbe |
| 2 | Zone de chute | 10 | Surface synthétique |
| 3 | Arc de lancer | 11 | Marquage arc de lancer |
| 4 | Zone renforcée de la piste d'élan | 12 | Revêtement bitumeux |
| 5 | Point d'intersection des lignes de secteur R 8m | 13 | Couches de gravier |
| 6 | Piste d'élan | 14 | Base du sous-sol |
| 7 | Marquage d'extension de l'arc de lancer | 15 | Carrés blancs de 5cm x 5 cm |
| 8 | Marquage du bord latéral de la piste d'élan | | |



Installation pour le lancer de javelot

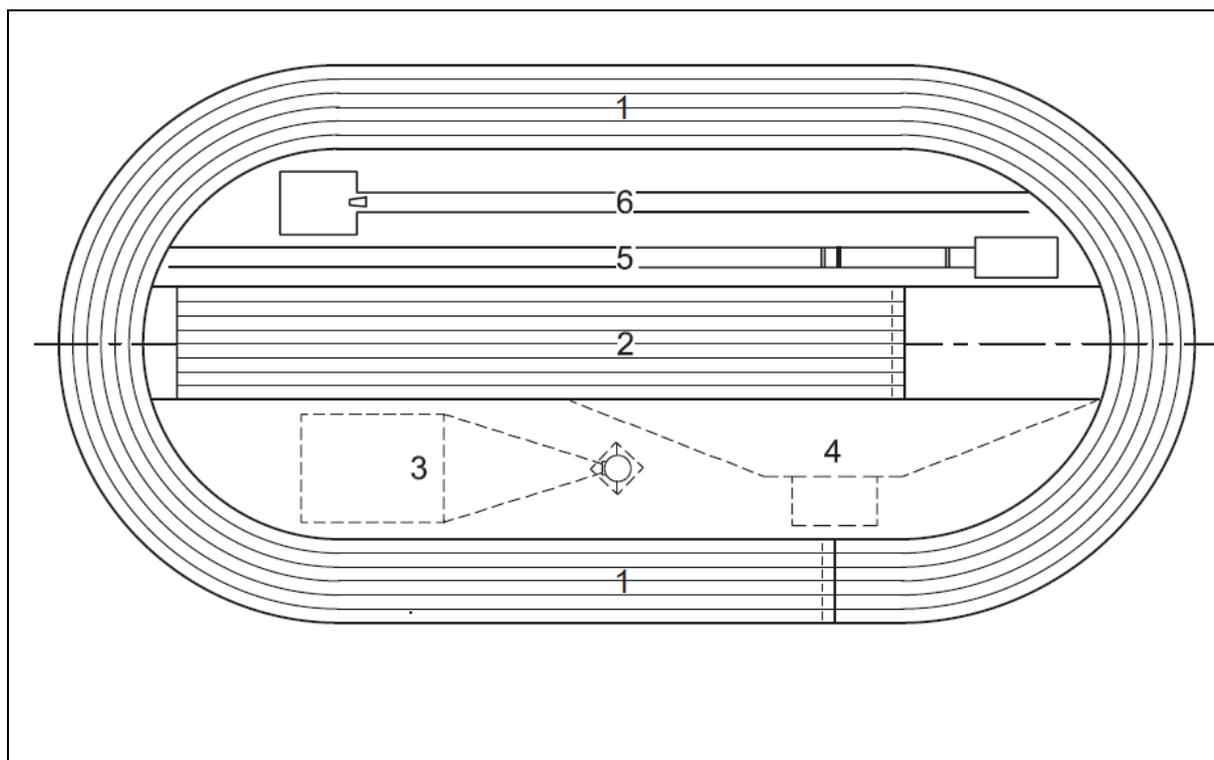
A Plan global

B Plan de marquage

1 Zone de chute

2 Arc de lancer

2. STADES D'ATHLETISME COUVERTS



Plan de masse de la piste couverte de 200m standard

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Anneau de 200m | 4. Saut en hauteur |
| 2. Piste intérieure en ligne droite | 5. Saut en longueur et triple saut |
| 3. Lancer de poids | 6. Saut à la perche |

Il est précisé ci-après, les règles et recommandations fédérales relatives aux aménagements des aires sportives et aux matériels fixes, spécifiques aux stades couverts. Pour les autres aménagements, non détaillés ci-après, les règles techniques des stades d'Athlétisme s'appliquent.

2.1 Pistes de courses, pistes et aires d'élan

Les aires sportives seront en revêtement synthétique conforme à la norme NF EN 14877

Le soubassement, sur lequel est posé le revêtement des pistes, des pistes d'élan et des zones d'appel, doit être solide, par exemple en béton, ou, s'il s'agit d'une construction étagée (telle des lattes de bois ou des planches de contreplaqué fixées sur des poutrelles), ne comporter aucune partie qui puisse faire tremplin et, dans les limites des possibilités techniques, chaque piste d'élan devra avoir une élasticité uniforme sur toute sa longueur. Ceci devra être contrôlé pour la zone d'appel des sauts avant chaque compétition.

Une « partie qui peut faire tremplin » est une partie dont la conception ou la construction est étudiée de manière à fournir au concurrent une aide supplémentaire.

Les caractéristiques géométriques des différentes pistes et aires d'élan sont identiques à celles des stades d'Athlétisme, exceptées :

- Piste en ligne droite : à aucun endroit, l'inclinaison dans le sens de la course ne devra

dépasser 1/250 (0,4%) ni 1/1000 (0,1%) sur la longueur totale.

- Piste circulaire : pour les parties en dévers dans les virages et des zones de raccordement de dévers.

2.1.1 Les pistes de courses : ligne droite et circulaire

Lorsqu'elles sont réalisées, la piste circulaire et, la ou les pistes en ligne droite sont obligatoirement séparées.

2.1.1.1 Piste en ligne droite

La piste en ligne droite, pour le sprint, sera réalisée en priorité au centre du plateau central et mesurera de 50 à 60m suivant les critères de classement. L'inclinaison latérale ne devra pas dépasser 1/100 (1%) et l'inclinaison dans le sens de la course ne devra pas dépasser 1/250 (0,4%) en aucun endroit ni 1/1000 (0,1%) sur la longueur totale.

La piste devrait avoir de 4 à 8 couloirs suivant le niveau de classement. Ils sont séparés et limités de chaque côté par des lignes blanches de 5cm de largeur. La largeur des couloirs est $1,22\text{m} \pm 1\text{cm}$.

Derrière la ligne de départ, il doit y avoir une zone libre de tout obstacle d'une longueur minimale de 2m (3m recommandé) et en extrémité, après la ligne d'arrivée, une zone libre de tout obstacle, sur une longueur minimale de 10m (15m recommandé), devra être prévue, avec en plus la mise en place de dispositif pour que les athlètes puissent s'arrêter sans risque de blessure.

2.1.1.2 Piste circulaire

La longueur recommandée est de 200m avec une tolérance de 0 à 4cm, mesurée :

- à 30cm du bord intérieur de la piste en présence d'une bordure ;
- à 20cm du bord de la piste lorsqu'il n'y a pas de bordure. Dans cette hypothèse, une bande de peinture de 5cm de large délimitera la piste.

Le nombre de couloirs devrait être de 4 à 6 couloirs suivant le niveau de classement. La largeur des couloirs sera comprise entre 0,90m et 1,10m avec une largeur optimale à 1,00m.

La piste doit comporter deux lignes droites et deux virages relevés et dont les rayons devraient être égaux. Piste à rayon unique avec des clothoïdes en raccordements progressifs.

Le bord de la piste du couloir n°1 sera horizontal et l'inclinaison descendante dans le sens de la course ne devra pas dépasser 1/1000 (0,1%).

Les parties en ligne droite peuvent être droites ou avoir une inclinaison latérale maximum de 1/100 (1%) en direction du couloir intérieur.

Exceptées les parties en dévers dans les virages et des zones de raccordement de dévers, la tolérance maximale pour l'inclinaison latérale : 1/100 (de préférence vers le couloir intérieur). Sur l'ensemble de la piste, à un endroit déterminé, pour l'ensemble des couloirs, la pente transversale devra être identique.

Au centre des virages, il existe une partie en dévers latéral de valeur constante.

La valeur maximale du dévers latéral (pente du virage) est 15° . La pente latérale à retenir est fonction de la valeur de mesure du rayon intérieur du virage.

Valeurs conseillées : en fonction du rayon intérieur de la piste :

Rayons	15,00m	15,50m	16,50m	17,50m	18,50m	19,00m
Pente	15°	13,5°	11,5°	10°	10°	10°

Il est conseillé de retenir un rayon d'une valeur de calcul de la piste, comprise entre 15 et 19m. La valeur recommandée est 17,50m

Afin de faciliter la transition entre la zone en alignement droit (pente latérale maximale de 1/100) et la partie en dévers, la transition doit se faire graduellement avant le début du virage.

Ligne de départ et d'arrivée :

La ligne de départ du couloir 1 se trouvera sur la partie en ligne droite principale. Sa position sera déterminée de façon que la ligne de départ du couloir extérieur pour des courses de 400, se trouve à un endroit où l'angle de la piste dans le virage ne doit pas être supérieur à 12°.

2.1.2 Marquage de la piste

Lignes de départ :

- Par couloir, sur la ligne droite : 50m, 60m.
- Sur la piste circulaire : 200m, 400m, 800m. Pour éviter une confusion avec les lignes de départ du 200m, pour le 400m et le 4 x 400m, le centre de la ligne sur une longueur de 30cm sera de couleur bleue, de couleur verte pour le 800m et le 4 x 800m et jaune pour le 4 x 200m.
- Sur la piste circulaire pour l'ensemble des couloirs (ligne incurvée, compensée) 800m, 1500m, 1000m, 3000m, mile.

Ligne de rabat : (de couleur verte) :

- A la sortie du premier virage pour les courses de 800m, 4 x 200m et 4 x 800 m, 4 x 1 tour et du deuxième virage pour les courses de 400m et 4 x 400m.
-

Position des haies :

Pour chaque épreuve, la position de chaque haie est indiquée dans chaque couloir, de part et d'autre de celui-ci, par une marque de couleur, de dimensions 10cm X 5cm.

Nombre de haies, hauteur et position (en m)

Courses	Catégories	Hauteur des haies ¹	Distance départ 1 ^{ère} haies ²	Intervalles	Distance Dernière haie ligne d'arrivée ²	Nombre de haies	Couleur repères sur la piste
50m	Es/Se M	1,067	13,72	9,14	8,86	4	Bleu
50m	Ju M	0,991	13,72	9,14	8,86	4	Bleu
50m	Ca M	0,914	13,72	9,14	8,86	4	Bleu
50m	Mi M	0,838	13,00	8,50	11,50	4	Jaune
50m	Be M	0,650	11,50	7,50	8,50	5	Rouge
50m	Es/Se/Ju F	0,838	13,00	8,50	11,50	4	Jaune
50m	Ca F	0,762	13,00	8,50	11,50	4	Jaune
50m	Mi F	0,762	12,00	8,00	14,00	4	Blanc
50m	Be F	0,650	11,50	7,50	8,50	5	Rouge
60m	Es/Se M	1,067	13,72	9,14	9,72	5	Bleu
60m	Ju M	0,991	13,72	9,14	9,72	5	Bleu
60m	Ca M	0,914	13,72	9,14	9,72	5	Bleu
60m	Es/Se/Ju F	0,838	13,00	8,50	13,00	5	Jaune
60m	Ca F	0,762	13,00	8,50	13,00	5	Jaune

(1) ± 0,003
(2) ± 0,01

Les zones de transmission des relais :

Des lignes de 5cm de large, de couleur différente suivant l'épreuve, seront tracées en travers de la piste (longueur 0,80m avec en extrémité un « crochet » à 45° de 15cm de longueur) pour indiquer la zone de transmission (d'une longueur de 20m), la ligne centrale de chaque parcours.

Epreuves	Couleur des marques zones de transmission
4 x 1 tour (si le tour est inférieur à 200m)	Noire
4 x 400m	Bleue
4 x 200m	Jaune pour 2 ^{ème} Athlète puis Bleue pour 3 ^{ème} Athlète

2.2 Les aires de sauts

Le soubassement sur lequel la surface de la piste d'élan est posée, doit être solide ou, s'il s'agit d'une construction étagée (telle des lattes de bois fixées sur des poutrelles), ne comporter aucune partie qui puisse faire tremplin.

Les pistes d'élan et les zones d'appel doivent être conformes à la définition des installations en plein air.

2.3 L'aire de lancer de Poids

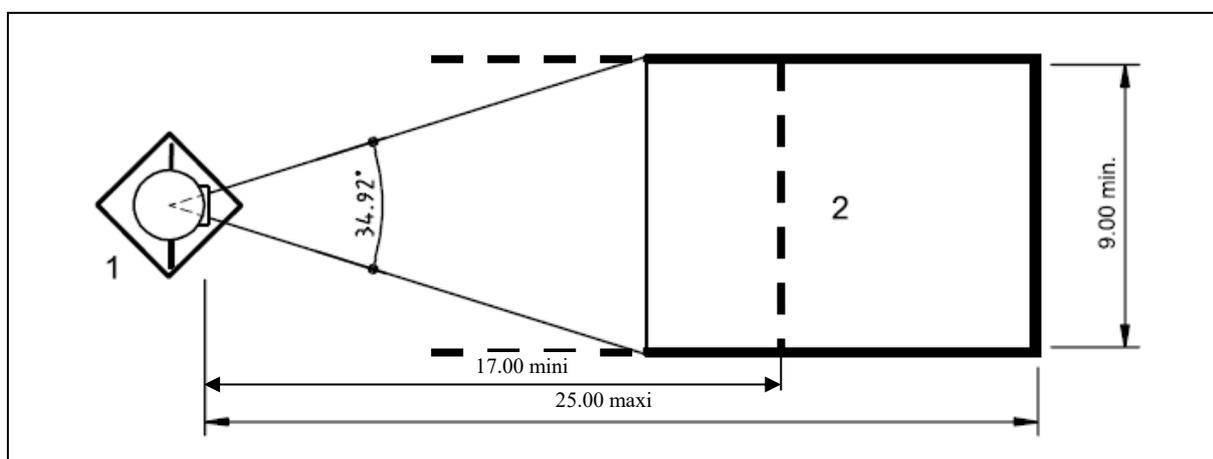
Les plateaux de lancer seront fixes ou mobiles avec butoir intégré et bien ancrés au sol.

La zone de chute sera constituée d'un matériau approprié sur lequel le poids doit laisser une empreinte mais qui amortira les rebonds.

La zone de chute sera entourée à son extrémité et sur les deux côtés par une barrière de blocage surmontée d'un filet de protection dont la hauteur minimum recommandée sera de 4m. Le bord les plus éloigné de la barrière de blocage sera placés à 17m minimum et 25m maximum du bord intérieur du cercle de lancer.

La zone de chute devra être suffisamment large pour Inclure un secteur de $34,92^\circ$ sur une largeur minimale de 9m.

Les lignes délimitant le secteur au-delà des 9m, seront parallèles à la bissectrice de celui-ci. Voir schéma ci-dessous



Installation lancer du poids (Dimensions en m)

1 Cercle du lancer du poids

2 Secteur de chute avec barrière de sécurité

III. LES LOCAUX POUR STADES DE PLEIN AIR ET COUVERTS

1. VESTIAIRES, SANITAIRES

Les vestiaires et les sanitaires doivent obligatoirement être des constructions à caractère permanent et être situés dans l'enceinte du stade ou, à proximité immédiate des aires sportives.

Le nombre et la surface des locaux doivent être adaptés au niveau des compétitions et au nombre de compétiteurs et de membres du jury nécessaires.

1.1 Vestiaires

Il est nécessaire de prévoir des blocs de vestiaires séparés, hommes et femmes.

Chaque vestiaire doit être pourvu de l'éclairage, du chauffage, d'un lavabo et d'une salle de douches attenante avec accès direct au vestiaire.

Dans le cas où il existe plus de deux vestiaires athlètes, une salle de douches peut être commune à deux vestiaires.

1.2 Locaux Sanitaires

Des WC et des urinoirs doivent être prévus conformément aux prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental et, être adaptés au niveau des compétitions qui sont organisées.

Les WC prévus pour les spectateurs, y compris pour les personnes à mobilité réduite, doivent être distincts de ceux affectés aux compétiteurs et aux membres du jury.

2. SERVICE MEDICAL

Une infirmerie, d'accès facile, avec un brancard, depuis les aires sportives et pour l'évacuation à l'extérieur, est indispensable. Cette pièce doit être aérée et disposer de l'éclairage et du chauffage.

Son mobilier se compose d'un brancard au minimum, d'une table de soins, d'une petite table de service, de sièges et portemanteaux suffisants pour 4 personnes, d'un lavabo avec eau courante chaude et froide, d'une pharmacie garnie du matériel de première urgence et d'un poste téléphonique donnant accès à l'extérieur.

3. CHAMBRE D'APPEL

Pour les stades de niveau national et plus, il devra y avoir soit des locaux spécifiques, soit des locaux aménageables, pour implanter une ou plusieurs chambres d'appel de dimensions suffisantes, avec sanitaires.

Pour les autres stades, le jour de la compétition, il pourra être utilisé un local existant à adapter, ou une structure provisoire comme des barnums par exemple.

4. ESPACE DE REUNIONS DES ORGANISATEURS, ET DU JURY, ACCUEIL DES ATHLETES

Pour les stades de niveau National et International, il devra y avoir des locaux spécifiques.

Pour les autres stades, en fonction du niveau de la compétition, le jour de la compétition, il pourra être utilisé des locaux existants à adapter, ou des structures provisoires comme

des barnums par exemple.

5. SALLE DE REPOS DES ATHLETES

Pour les stades de niveau national et plus, il devra y avoir soit des locaux spécifiques, soit des locaux aménageables.

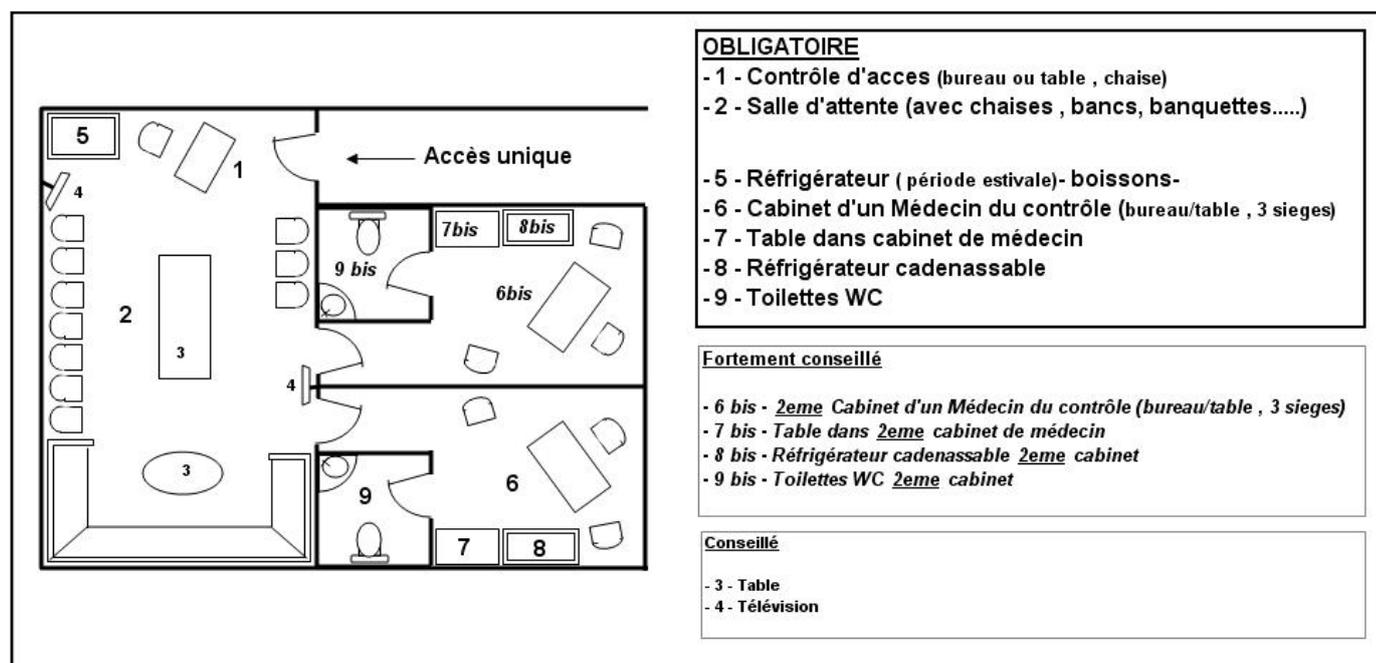
Pour les autres stades, le jour de la compétition des épreuves combinées, il pourra être utilisé un local existant à adapter.

6. CONTROLE ANTIDOPAGE

Sur tous les stades, il devra y avoir des locaux spécifiques ou des locaux existants pouvant être adaptés (vestiaires de joueurs ou d'arbitres par exemple).

Ces locaux doivent comporter, de préférence, au minimum 3 pièces, une salle d'attente meublée pour au moins 10 personnes, un cabinet médical si possible par sexe (bureau pour le médecin) avec sanitaires, meublé avec table, chaises, réfrigérateur.

Ils doivent composer un ensemble isolé, avoir un seul accès vers l'extérieur ; l'accès à celui-ci devant être contrôlé.



7. BLOC TECHNIQUE / POSTE DE DIRECTION

Il est souhaitable que les locaux soient équipés pour permettre un raccordement à des liaisons internes et externes de technologie moderne.

Le bloc technique devra comprendre, quel que soit le classement :

- un emplacement pour le contrôle visuel (juges aux arrivées et chronomètres manuels) ;
- un emplacement pour l'équipement de photographie d'arrivée automatique ;

- un emplacement pour l'animation (annonceurs).

Il pourra comprendre en fonction du niveau de compétition :

- une régie animation ;
- un poste de direction ;
- un local pour l'équipement de photographie d'arrivée automatique.

Il devra avoir un accès direct avec les aires sportives.

Les équipements à prévoir devront être situés à proximité de la ligne des arrivées, de préférence en hauteur, afin que l'ensemble des aires sportives soit visible par les utilisateurs. Ils peuvent être indépendants ou intégrés à une tribune.

7.1 Contrôle visuel des arrivées

Les chronométreurs manuels et les juges aux arrivées doivent être placés sur une échelle (avec si possible des sièges), située à plus de cinq mètres du bord de la piste, dans le prolongement de la ligne d'arrivée.

Les chronométreurs seront placés de préférence à l'extérieur de la piste et les juges aux arrivées sur la même échelle que les chronométreurs ou sur une autre placée à l'intérieur de la piste.

L'emplacement des chronométreurs à l'extérieur de la piste pourra être une échelle amovible ou incorporée dans la tribune et/ou dans le bloc technique.

Le nombre de places à prévoir pour les chronométreurs et les juges aux arrivées est au minimum égal à deux fois le nombre de couloirs plus un.

7.2 Photographie d'arrivées automatiques (photo finish)

La caméra devra être placée dans le prolongement de la ligne des arrivées à l'extérieur de la piste. Cependant, le matériel informatique de gestion du système peut être situé dans un local séparé (pour faciliter la mise en œuvre de la caméra, il est souhaitable de repérer dans le bloc technique le prolongement de la ligne d'arrivée).

Si la caméra est implantée à l'extérieur d'un local fermé, elle devra être protégée des intempéries (pluie et vent).

L'objectif devra être à une hauteur et à une distance du bord extérieur de la piste afin que la ligne théorique passant par cet objectif et joignant le bord intérieur de la piste (couloir 1) forme un angle compris entre 20° et 30° avec la piste.

Le local pour la gestion informatique du système devra être de dimensions suffisantes pour permettre à 2 ou 3 opérateurs de travailler. Il comportera de larges vitres en façade et sur les deux côtés (la vitre située dans l'axe de la caméra devra s'ouvrir).

Si le local est intégré dans la tribune, il devra être réalisé en permettant une parfaite visibilité de l'ensemble du stade et en particulier de toutes les zones de départ et de la ligne des arrivées. Attention notamment à la position des mâts d'éclairage.

Si la caméra est située dans le local, elle sera posée sur un trépied fixé au sol ou, de préférence, au plafond (il est souhaitable d'indiquer dans la cabine, un repère dans le prolongement de l'alignement de la ligne d'arrivée).

Pour l'organisation des compétitions importantes (stade de catégorie nationale et plus), il

sera nécessaire de prévoir la possibilité d'implanter une deuxième caméra.

Un câblage fixe posé dans des fourreaux d'un diamètre suffisant, avec des regards de visites étanches, sera à prévoir entre le local (la caméra) et les 4 coins intérieurs de la piste. Des prises adaptées, situées dans des boîtiers étanches, devront permettre le raccordement du système de déclenchement des impulsions des départs, mais également de l'anémomètre et éventuellement des panneaux d'affichage des temps.

Il est très recommandé de prévoir un câblage réseau entre le local de chronométrie et la salle du secrétariat.

8. SECRETARIAT DE COMPETITION

Quel que soit le niveau de la compétition à organiser, un local pour le secrétariat est indispensable. Les locaux pourront être éventuellement situés à proximité, ou incorporés au bloc technique, avec accès vers les autres équipements et les aires sportives.

9. SALLE DE PROTOCOLE

Pour les stades de niveau national et plus, il devra y avoir soit des locaux spécifiques, soit des locaux aménageables situés en accès direct avec les aires sportives.

10. SONORISATION A DESTINATION DES ATHLETES ET DE LEUR ENCADREMENT TECHNIQUE

Pour les stades de niveau national et plus, il devra y avoir un équipement fixe avec réseaux séparés (aires sportives, vestiaires, aires d'échauffement et chambre d'appel).

Pour les autres stades, en fonction du niveau de la compétition, le jour de la compétition, il pourra être utilisé une installation mobile.

11. PRESSE (RECOMMANDATIONS)

Pour les stades de niveau national et plus, il est vivement recommandé de disposer d'équipements permanents ou adaptés (places avec pupitres pour presse écrite et radio, locaux pour commentateurs et une salle de presse).

Pour les autres stades, en fonction du niveau de la compétition, le jour de la compétition, il pourra être utilisé une installation mobile.

Un local de préférence indépendant des autres locaux, devra être prévu pour les animateurs (annonceurs) et le matériel de sonorisation.

12. ZONE MIXTE (RECOMMANDATIONS)

Pour les stades de niveau national et plus, il est vivement recommandé, suivant le niveau de compétition, d'offrir la possibilité d'organiser une zone mixte en bout de la ligne droite après la ligne d'arrivée.